



**SWISS
PERFORM** 

Rapport annuel 2025

SWISSPERFORM – 2025 en bref

Recettes tarifaires brutes

CHF 63'592'040.–

(+1,3 %)

Nombre de membres et mandants

27'794

(+6,35 %)

Montant total de la répartition 2025

CHF 53'310'098.–

Encouragement de projets culturels et sociaux

CHF 6'273'392.–

Frais administratifs *

taux de frais net :

11,04 %

(2024 : 11,22 %)

taux de frais brut :

14,88 %

(2024 : 14,91 %)

Collaborateurs (moyenne)

33,89

(2024 : 36,05)

28,78 postes à plein temps

(2024 : 30,59)

*voir chapitre 10 → [Comptes annuels et rapport de transparence à la page 63.](#)

Table des matières

7

1. Organes et
activités

24

2. Membres

27

3. Encaissement
et tarifs

30

4. Répartition

41

5. Coopération
nationale

43

6. Coopérations
internationales

54

7. Fonds à but
culturel et social

56

8. Autorités de
surveillance

58

9. Informations
financières

66

10. Comptes
annuels et rapport
de transparence



Éditorial

Éditorial

Avec des recettes de CHF 63,6 millions, SWISSPERFORM enregistre un nouveau record – un résultat réjouissant, malgré une tendance à la stagnation. Pour l'évolution des recettes tarifaires, deux décisions politiques seront déterminantes : le développement des revenus de la SSR et le cadre légal applicable à l'usage de l'intelligence artificielle.

Dans le cadre de mesures d'économie impératives, la SSR a supprimé en 2025 plusieurs formats, dont l'émission « G&G – Gesichter und Geschichten » et le magazine scientifique. Cette décision a suscité des regrets exprimés publiquement, d'autant plus que les audiences des programmes concernés étaient importantes. Dans cette situation, on aurait pu s'attendre à ce que des diffuseurs privés investissent ces segments de marché. Or, rien de tel ne s'est produit à ce jour. Les Journées de Soleure, et avec elles la remise du PRIX SWISSPERFORM, en ont ressenti les effets : alors que la couverture médiatique était bien présente les années précédentes, elle s'est révélée nettement plus discrète en 2026, à l'exception des propres canaux de SWISSPERFORM.

Les Chambres fédérales ont adopté la motion déposée par Petra Gössi sous une forme atténuée. Cette décision constitue un premier jalon pour la protection des droits de propriété intellectuelle à l'ère de l'intelligence artificielle. Il reste aujourd'hui à clarifier certaines questions relatives à son application dans la loi sur le droit d'auteur (LDA). L'instauration de nouveaux droits légaux déclenche, comme toujours, des débats animés, reflétant les intérêts parfois divergents des titulaires de droits et des utilisateurs. Plusieurs questions se posent : faut-il que les contenus utilisés comme bases par l'intelligence artificielle générative constituent un droit voisin, géré collectivement, tout en laissant aux titulaires la possibilité de se retirer s'ils le souhaitent ? Ce droit doit-il être exercé individuellement ? Selon la catégorie de créateurs, différents mécanismes de protection pourraient-ils s'appliquer, à l'instar de la réglementation relative aux services de vidéo à la demande ? Toutes ces thématiques vont encore occuper SWISSPERFORM durant un certain temps.

L'année 2025 a été riche en événements pour SWISSPERFORM : la restructuration a été menée à bien et la dynamique engagée porte déjà ses fruits.

La réduction du comité à huit membres s'est révélée positive, tant sur le plan économique que dans son fonctionnement, la qualité de ses décisions et la répartition de la charge de travail au sein du bureau. Par ailleurs, la réforme des organes, avec la mise en place de commissions préparatoires permanentes, a permis de regrouper les compétences spécialisées et contribue de manière significative à la professionnalisation ainsi qu'au renforcement de l'efficacité opérationnelle.

À la suite des changements fondamentaux intervenus au sein de l'organisation et de la direction du secrétariat, le comité a réexaminé la stratégie en vigueur et l'a adaptée. Structurée en quatre domaines d'activité, celle-ci a été adoptée pour la période allant jusqu'en 2029. Il s'agira désormais de la mettre en œuvre, d'en assurer un suivi régulier et d'en préciser les règles de gouvernance. À cet égard, SWISSPERFORM estime important que les membres du comité qui sont également à la tête d'un groupe

d'experts trouvent une façon conforme au droit des sociétés pour concilier les intérêts généraux de SWISSPERFORM avec les intérêts inhérents aux différents groupes d'experts.

La nouvelle plateforme de répartition (NDVP, Apollon), approuvée par le comité à l'été 2024, a été déployée avec succès dans les délais prévus. Cette réussite témoigne d'un engagement collectif exceptionnel et d'un fort esprit de responsabilité au sein des équipes. Un tel effort est loin d'aller de soi, d'autant plus que la mise en œuvre de ce projet s'est accompagnée du licenciement de collaboratrices et collaborateurs chevronnés du domaine informatique et que le bureau a été dirigé par intérim durant cette période.

Olivier Gremaud a pris ses fonctions de directeur de SWISSPERFORM le 1^{er} septembre 2025. Jusqu'alors, Michael Egli a assuré la direction du bureau en qualité de suppléant avec un grand sens des responsabilités et un professionnalisme exemplaire.

Le nouveau directeur a rapidement maîtrisé les spécificités de SWISSPERFORM. Les mesures organisationnelles qu'il a initiées ont permis d'instaurer un équilibre constructif entre les différentes parties et ont contribué à asseoir sa légitimité, tout en reflétant ses solides compétences professionnelles et relationnelles.

La restructuration de SWISSPERFORM est ainsi pratiquement achevée. Nous ouvrons maintenant un nouveau chapitre : celui de la transformation, qui mobilisera l'engagement et l'énergie de chacune et de chacun. Nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui, malgré les défis et les incertitudes de ces dernières années, sont restés pleinement investis et fidèles à SWISSPERFORM. Nous exprimons également notre profonde reconnaissance aux membres des organes pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année écoulée.

Danièle Wüthrich-Meyer, présidente

Organes et activités



1. Organes et activités

Assemblée ordinaire des délégués 2025

La 32^e assemblée ordinaire des délégués s'est tenue le 11 juin 2025 dans la « Papier-saal » de Zurich. Des rapports, des élections et des réflexions sur certaines thématiques d'actualité liées à la société de gestion étaient au cœur des discussions. Au total, 46 voix sur 50 étaient représentées.

En raison d'une réforme des organes décidée précédemment, la taille du comité avait déjà été réduite et sa composition réélue en octobre 2024 à l'occasion d'une assemblée extraordinaire des délégués. Lors de l'assemblée du 11 juin 2025, des élections complémentaires ont eu lieu pour le comité. Dans ce contexte, Matthias Mürger a pris la succession de Thomas Tribolet en qualité de représentant du groupe d'experts des producteurs de l'audiovisuel. Lisa Catena Gyger a, de son côté, été nommée second membre indépendant du comité au sein de ce même organe. Des élections ont ensuite eu lieu pour renouveler l'ensemble des groupes d'experts, le curatorium et les conseils de fondation. Toutes les personnes proposées ont été élues.

Michael Egli a ensuite fourni des informations sur l'introduction de la nouvelle plateforme de données et de répartition Apollon, la nouvelle structure organisationnelle, le futur directeur Olivier Gremaud et le développement du portail des membres myswwsperform.

Danièle Wüthrich-Meyer a également précisé que le comité, en collaboration avec la direction, travaillait actuellement sur la stratégie applicable à partir de 2026 ; cette feuille de route doit présenter au personnel les perspectives de SWISSPERFORM sur le long terme. Les délégués ont également reçu des informations sur certains projets déjà lancés, notamment l'examen des potentielles synergies avec des sociétés sœurs et la mise en place de nouveaux rapports.

L'assemblée a déchargé le comité à l'unanimité et adressé ses sincères remerciements à l'ensemble du personnel de SWISSPERFORM pour son engagement face aux défis actuels.

La prochaine assemblée ordinaire des délégués aura lieu le 10 juin 2026.

* La liste des membres de l'assemblée des délégués se trouve sur le site Internet de SWISSPERFORM, sous → [Organisation/Assemblée des délégués](#).





Assemblée ordinaire des délégués



Comité

Le comité s'est réuni à l'occasion de six séances ordinaires au cours de l'année sous revue. Il a pris des décisions essentielles en matière de finances, validant notamment les comptes annuels 2024 et le budget 2026. Il a également vérifié que le budget 2025 était respecté. L'accent a aussi été mis sur l'orientation future à travers l'élaboration de la nouvelle stratégie 2026–2029. Cette dernière a été adoptée, posant ainsi des jalons importants pour le développement de l'organisation. L'objectif principal de SWISSPERFORM consiste à représenter efficacement les intérêts de ses membres, à garantir leur rémunération et à adapter systématiquement ses services aux exigences du monde numérique. L'orientation stratégique repose ainsi sur un esprit de service explicite, une gestion entrepreneuriale et la priorité du numérique (principe « digital first »). Ces éléments visent à créer une organisation moderne, digitale et efficace, dotée de responsabilités cohérentes et de processus mesurables.

À noter encore la mise sur pied du Comité d'audit et de risques (ARC) pour décharger le comité. Sa mission : préparer les dossiers, élaborer des recommandations et soumettre des propositions, permettant ainsi au comité de se concentrer sur les questions d'ordre stratégique. L'ARC fait le lien entre la préparation opérationnelle et la prise de décision stratégique, tout en assistant le comité dans ses tâches de contrôle et de surveillance.

Les membres du comité

Présidence



Danièle Wüthrich-Meyer (présidente)

Juge à la Cour suprême du canton de Berne de 1995 à 2016 (présidente de la commission des examens d'avocat du canton de Berne de 2009 à 2018), membre de la commission des examens de notaire du canton de Berne de 1997 à 2023, membre et présidente de la Commission arbitrale fédérale (CAF) pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins de 1993 à 2010, présidente de SWISSPERFORM depuis 2010 et vice-présidente de la Commission de la concurrence (COMCO) depuis 2018.

Représentants des groupes d'experts



Ernst J. Brem / Interprètes de l'audiovisuel

Avocat indépendant à Richterswil et à Zurich, spécialisé dans le droit de la propriété intellectuelle, le droit administratif et le droit du travail, Ernst J. Brem est représentant du groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel, ainsi que responsable des tarifs pour le groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel et des phonogrammes.



Bruno Marty / Interprètes de phonogrammes (vice-président)

Directeur de la Coopérative suisse des artistes interprètes. Il connaît l'industrie musicale en tant que musicien, manager, agent et organisateur de concerts et a été membre de différentes organisations (Suisseculture, mx3, Fondation SIS, Action Swiss Music). Bruno Marty est également président de l'école de musique de Köniz et membre de SONART.



Matthias Münger / Producteurs de l'audiovisuel

Avocat indépendant à Zurich, secrétaire et conseiller du Groupe d'intérêt des producteurs indépendants de films suisses, Matthias Münger est aussi délégué du bureau de liaison au sein de la commission paritaire des associations de producteurs et du SSFV. Il préside également la Fondation de prévoyance film et audiovision (fpa).



Lorenz Haas / Producteurs de phonogrammes

Avocat et directeur d'IFPI Suisse depuis 2012, président d'AudioVision Suisse et membre du comité de SAFE, l'Association suisse pour la lutte contre le piratage. Auparavant, musicien et producteur indépendant ainsi que directeur musical du Schauspielhaus à Zurich.



Catherine Mettraux Kauthen / Organismes de diffusion

Juriste au Service juridique de la Direction générale SRG SSR, elle dispose d'une longue expérience du droit d'auteur et du droit de la propriété intellectuelle. Elle a également publié différents textes, essentiellement dans le domaine du droit d'auteur.

Membres indépendants du comité



Lisa Catena Gyger

Cofondatrice de la plateforme d'orientation professionnelle « Lehrberufe-Live », Lisa Catena Gyger a étudié la musique et l'informatique de gestion et supervise divers projets liés à l'application de l'intelligence artificielle dans les domaines de l'éducation et des organisations à but non lucratif. Chargée de cours au Center for Philanthropy Studies (CEPS) de l'Université de Bâle, elle y enseigne l'IA générative.



Markus Naef

Consultant stratégique chevronné et spécialiste de la mise en œuvre, passionné par le thème de la numérisation, Markus Naef est titulaire de deux diplômes universitaires en économie et en droit de l'Université de Saint-Gall (anciennement haute école). Il est actuellement à la tête de la société bexio, l'un des principaux fournisseurs de SaaS en Suisse, et s'engage dans divers conseils d'administration et comités, notamment en qualité de membre du conseil d'administration d'ewl AG. Depuis le 1^{er} janvier 2025, il est également membre indépendant du comité de SWISSPERFORM.

Suppléants des représentants des groupes d'experts



Daniel Aebi / Interprètes de l'audiovisuel

Batteur, compositeur, producteur et agent artistique, Daniel Aebi a étudié à la Haute école des arts de Berne et au Berklee College of Music (États-Unis). Membre fondateur de « Grand Mother's Funck », il est établi à Vienne depuis 2003 et actif en tant que musicien de jazz et enseignant. Membre du groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel depuis 2008, il a aussi été membre du comité d'Action Swiss Music de 2008 à 2013.



Beat Santschi / Interprètes de phonogrammes

Musicien et manager culturel, secrétaire central de l'Union suisse des artistes musiciens USDAM, vice-président de la Fédération Internationale des Musiciens FIM, vice-président de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG.



Christof Neracher / Interprètes de l'audiovisuel

Directeur et propriétaire de hugofilm features. Il a produit plus de 30 films de fiction et documentaires, dont les films « Drii Winter » de Michael Koch (en compétition à la Berlinale 2022), « Vitus » de Fredi M. Murer (Shortlist Academy Awards / Best Foreign Language Film) et « Early Birds » de Michael Steiner, première collaboration suisse avec Netflix. Il est membre du réseau de producteurs ACE.



Stefan Planta / Producteurs de phonogrammes

Stefan Planta a travaillé en qualité de COO pour TBA AG depuis 1993 et pour Phonag Records AG depuis 2007. Depuis mai 2019, il assume la fonction de CEO pour les deux sociétés qui ont fusionné sous le nom de Phonag Records AG. Il est également membre du comité d'IFPI Suisse depuis mai 2019.



Jascha Schneider-Marfels / Organismes de diffusion

Titulaire d'un doctorat en droit et associé dans un cabinet d'avocats à Bâle, Jascha Schneider-Marfels est également conseiller juridique de TELESUISSE, l'association des télévisions régionales suisses, et représente le secteur de la télévision au sein de différentes organisations (par exemple, SWISS-PERFORM) ou de la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF). Il est également membre du conseil d'administration de « Radio Basilisk » et président du prestataire de services météorologiques « Meteo-News ».

Groupes d'experts

Les personnes suivantes étaient membres des groupes d'experts en 2025 :

Interprètes de l'audiovisuel :

Ernst J. Brem (président), Daniel Aebi, Kai Uwe Bischoff, Elisabeth Graf, Jean-Christophe Nigon, Anja Martina Schärer, Samuel Streiff

Interprètes de phonogrammes :

Bruno Marty (président), René Baiker, Yvan Jaquemet, Melanie Oesch, Muriel Rhyner, Beat Santschi, Philipp Schweidler

Producteurs de l'audiovisuel :

Thomas Tribolet (président jusqu'au 11 juin 2025), Gabriel Baur (jusqu'au 11 juin 2025), Stefan Eberle (jusqu'au 11 juin 2025), Stefan Eichenberger, Francine Lusser, Matthias Mürger (président depuis le 11 juin 2025), Christof Neracher, Derya Tuna, Eva Vitija (depuis le 11 juin 2025), Sven Wälti (depuis le 11 juin 2025)

Producteurs de phonogrammes :

Lorenz Haas (président), Julie Born, Jörg Glauner (jusqu'au 30 novembre 2025), Stefan Planta, Andreas Ryser, Ivo Sacchi, Fabienne Schmuki (jusqu'au 31 décembre 2025)

Organismes de diffusion :

Catherine Mettraux Kauthen (présidente), Fanny Ambühl (jusqu'au 11 juin 2025), Jürg Bachmann (jusqu'au 11 juin 2025), Martin Muerner, Andres Palomares, Jascha Schneider-Marfels, Rinaldo Somaini, Ute von Moers (depuis le 11 juin 2025), Martin Zaugg (depuis le 11 juin 2025)

Les groupes d'experts ont édicté, chacun dans son domaine, des dispositions relatives au règlement de répartition. Ils ont surveillé l'exécution de la répartition et ont pris des décisions concernant les tarifs et les contrats de réciprocité avec l'étranger ainsi que d'autres projets en lien avec leur domaine spécifique.

Curatorium

Le curatorium se composait en 2025 des personnes suivantes :

Représentant des producteurs de phonogrammes, président : Guido Vendramini

Représentant des interprètes de phonogrammes : Ronald Dangel

Représentante des organismes de diffusion : Claudine Cavegn (jusqu'au 11 juin 2025), Ingo Mayer (depuis le 11 juin 2025)

Le curatorium a pour tâche de vérifier que les dotations des fondations culturelles du domaine phonographique (Fondation suisse pour la radio et la culture, Fondation des producteurs de phonogrammes et Fondation suisse des artistes interprètes) supérieures à CHF 50'000.– respectent les dispositions légales et les conditions fixées dans le règlement. Il établit chaque année un rapport d'activité à l'attention du comité et de l'assemblée des délégués.

Le curatorium a étudié cinq dossiers en 2025. Il a approuvé toutes les demandes après les avoir examinées en vertu de son règlement.

Bureau

L'introduction de la plateforme de répartition externe Apollon a particulièrement marqué le travail de l'équipe informatique au sein du bureau, conduisant quatre développeurs à quitter l'entreprise. Autre changement majeur sur le plan du personnel, l'entrée en fonction d'Olivier Gremaud au poste de directeur le 1^{er} septembre 2025.

En 2025, SWISSPERFORM a disposé en moyenne de 28,78 postes à plein temps, soit une légère baisse par rapport aux 30,59 postes de l'année précédente. Cette évolution est liée aux ajustements structurels réalisés dans le cadre de l'introduction de la nouvelle plateforme. À la fin de l'année, 30 collaborateurs occupaient un poste fixe, contre 34 l'année précédente.

Représentations au sein d'organisations faitières internationales et nationales

Les membres de la direction et du bureau défendent les intérêts de SWISSPERFORM et de leurs ayants droit dans les organes de différentes associations nationales et internationales. Toutes ces représentations se font à titre gracieux. S'il était question un jour d'assumer un mandat rémunéré, les honoraires en question iraient bien sûr à SWISSPERFORM.

Dans le détail, SWISSPERFORM était représentée en 2025 dans les organes suivants :

- **Comité d'ISAN Switzerland :**
Annina Lutz
- **Performance Rights Committee PRC :**
Daniel-André Müller,
Konstantin Vogel
- **Legal Working Group SCAPR – Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights :**
Daniel-André Müller,
Caroline Ruckstuhl
- **Business Operations Working Group SCAPR :**
Daniel-André Müller,
Konstantin Vogel
- **Technical Working Group SCAPR :**
Konstantin Vogel
- **Databases Committee SCAPR :**
Konstantin Vogel
- **Producer Mandate Module Working Group SCAPR :**
Konstantin Vogel
- **AV Forum SCAPR :**
Annina Lutz,
Daniel-André Müller
- **IPN Expert Committee SCAPR :**
Konstantin Vogel (président)
- **SCAPR / AEPO-ARTIS Actors Summit :**
Daniel-André Müller,
Konstantin Vogel (suppléant)
- **AEPO-ARTIS Expert Group :**
Daniel-André Müller



De g. à dr. : **Michael Egli** (directeur adjoint) chef service juridique & tarifs, **Olivier Gremaud**, directeur, **Philippe Streiff** (membre de la direction) chef IT & Numérisation / Processus

Retour sur l'année 2025 et perspectives d'avenir

En 2025, SWISSPERFORM a connu des bouleversements majeurs. Le changement de direction est intervenu au cours d'une période de transformation particulièrement chargée sur les plans stratégique, organisationnel et technologique. Michael Egli et Olivier Gremaud s'expriment ci-après sur cette transition. Ils reviennent sur les leçons tirées de la phase de direction intérimaire, esquissant dans le même temps les perspectives et les priorités de la nouvelle direction à compter de septembre 2025.

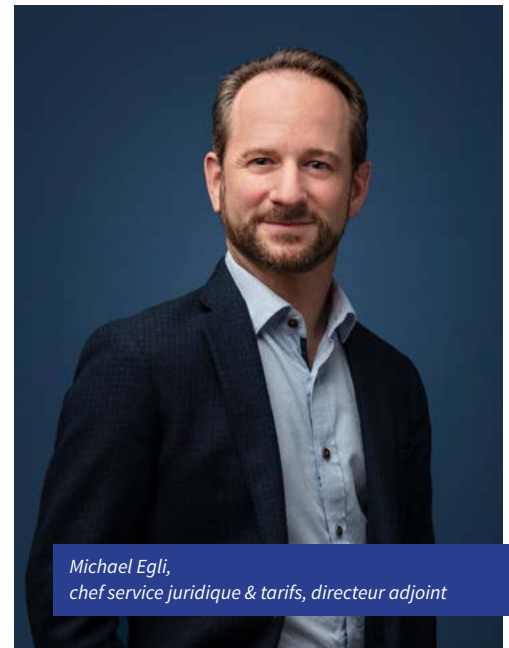
Michael Egli

J'ai eu l'honneur de diriger SWISSPERFORM en qualité de directeur par intérim de septembre 2024 à août 2025. Cette tâche m'a particulièrement réjoui, car j'ai pu constater chaque jour l'excellente cohésion entre les collaboratrices et collaborateurs.

Durant cette période, nous avons franchi plusieurs étapes importantes : Les organes ont pu s'adapter aux nouvelles structures mises en place début 2025 dans le cadre de la réforme globale. Je pense en particulier au comité, dont la composition a été nettement réduite et qui a accueilli deux nouveaux membres indépendants, ainsi qu'aux nouvelles commissions. Dans ce contexte, j'ai toujours trouvé les échanges avec le comité constructifs, basés sur la confiance et tournés vers l'avenir. Nous avons défini nos tâches et compétences dans un règlement d'organisation entièrement remanié et intégré les valeurs qui nous sont chères dans un code de conduite.

À l'issue d'intenses échanges avec la direction, le comité a élaboré une nouvelle stratégie 2026–2029 pour SWISSPERFORM. Présentée au personnel à l'automne 2025, cette nouvelle feuille de route constitue le fondement qui permettra de piloter SWISSPERFORM à l'avenir grâce à des moyens innovants et des structures efficaces.

Notre vaste projet d'externalisation, à savoir le passage prévu à la nouvelle plateforme de répartition Apollon, a suscité un élan d'optimisme parmi le personnel. Toute l'équipe de SWISSPERFORM a travaillé avec beaucoup d'enthousiasme, de confiance et d'impatience à la mise en place de ce nouveau système. Cette soif d'action m'a beaucoup inspiré. Nous avons atteint notre objectif principal : pour la première fois, nous avons en effet été en mesure de traiter toutes nos répartitions via Apollon avant la fin de l'année 2025 et de mettre à disposition l'ensemble des décomptes sur notre nouveau portail en ligne myswissperform. À cette occasion, j'aimerais remercier chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs pour ce véridable tour de force !



Michael Egli,
chef service juridique & tarifs, directeur adjoint

Cette période en tant que directeur par intérim s'est révélée particulièrement enrichissante pour moi et je tiens ici également à remercier le comité pour la confiance qu'il m'a accordée. Le 1^{er} septembre 2025, nous avons souhaité la bienvenue à notre nouveau directeur, Olivier Gremaud. La collaboration s'est rapidement avérée fructueuse, et je suis convaincu qu'ensemble, nous contribuerons à faire prospérer SWISSPERFORM.

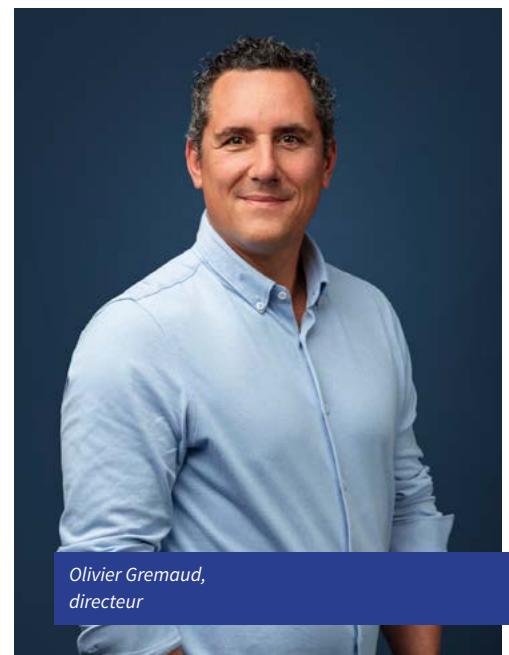
Olivier Gremaud

Depuis mon entrée en fonction le 1^{er} septembre 2025, j'ai pu découvrir SWISSPERFORM dans une phase caractérisée par un grand dynamisme, un engagement sans faille et un esprit d'équipe impressionnant. L'accueil ouvert et constructif dont j'ai bénéficié dès les premières semaines a considérablement facilité mon intégration.

Je tiens à remercier chaleureusement le comité pour la grande confiance qu'il m'a témoignée, de même que les groupes d'experts et leurs membres engagés, que j'ai eu le plaisir de rencontrer pendant cette période. Les échanges avec les différents groupes d'experts m'ont permis d'acquérir de précieuses connaissances sur les différents points de vue et besoins au sein de SWISSPERFORM. Cette diversité des perspectives contribue justement de manière décisive à notre capacité, en tant qu'organisation, à développer des solutions globales et durables.

Réunir différents acteurs et concilier des intérêts parfois divergents au sein de SWISSPERFORM sont des exercices complexes, mais passionnants. C'est précisément ce processus qui rend le travail particulièrement intéressant, offrant la possibilité d'emprunter ensemble des voies innovantes. Je suis convaincu que des discussions ouvertes et constructives, même si elles peuvent parfois être difficiles, nous permettront de trouver les meilleures solutions pour nos membres. Car c'est en unissant nos forces que nous pourrons continuer à faire évoluer l'organisation et tracer la voie vers un avenir couronné de succès.

J'adresse aussi de vifs remerciements à Michael Egli, qui a su piloter SWISSPERFORM avec un engagement exceptionnel et un grand sens des responsabilités à travers une période houleuse. Face aux défis, il n'a jamais perdu de vue l'essentiel et a toujours placé les intérêts de nos membres au centre de ses préoccupations. J'aimerais également exprimer ma gratitude à Philippe Streiff, qui a remarquablement épaulé



Olivier Gremaud,
directeur

Michael Egli durant cette période. Ensemble, ils ont dirigé le navire en toute sécurité à travers cette phase transitoire agitée. Ils méritent tous deux notre plus grande reconnaissance pour leur attitude, leur engagement et leur loyauté, qui ont permis de créer les bases solides sur lesquelles nous pouvons nous appuyer aujourd'hui. Le passage de témoin ne pouvait pas mieux se passer. Merci à Michael Egli et à Philippe Streiff.

Je tiens encore à souligner la motivation exceptionnelle de l'équipe de SWISSPERFORM. Les collaboratrices et collaborateurs s'engagent avec un professionnalisme et une conviction remarquable pour défendre les intérêts de nos membres. Cet engagement ne va pas de soi : il est l'expression d'une attitude profondément ancrée dans notre ADN, qui soutient et renforce notre organisation.

Au cours des derniers mois, nous avons posé des jalons importants. Nous avons affiné certains processus, revu nos priorités stratégiques et poursuivi des projets prioritaires. Parallèlement, nous avons intensifié le dialogue avec nos groupes d'ayants droit et renforcé la coopération au sein de l'organisation. Ces mesures constituent un fondement solide pour les années à venir.

En 2026, SWISSPERFORM sera amenée à évoluer et à mener des réflexions ciblées. Les conditions cadres dans le domaine des droits voisins continuent en effet d'évoluer rapidement. Il est donc d'autant plus important que nous poursuivions résolument nos initiatives stratégiques et que nous préparions notre organisation pour l'avenir.

Le succès dépend essentiellement d'une compréhension commune des priorités, des responsabilités et de la volonté de changement. La stratégie nous offre une base stable que nous pouvons vérifier et développer au cours de sa mise en œuvre. Notre objectif ? Remplir la mission de SWISSPERFORM de manière efficace, efficiente et durable, même dans un environnement dynamique, et de renforcer durablement l'organisation en tant que société de gestion moderne, numérique et gérée de manière stratégique.

Je me réjouis de mettre en œuvre ces prochaines étapes en collaboration avec l'équipe, le comité et les groupes d'experts. L'énergie, le professionnalisme et la force de persuasion de nos collaboratrices et collaborateurs me rendent très confiant.

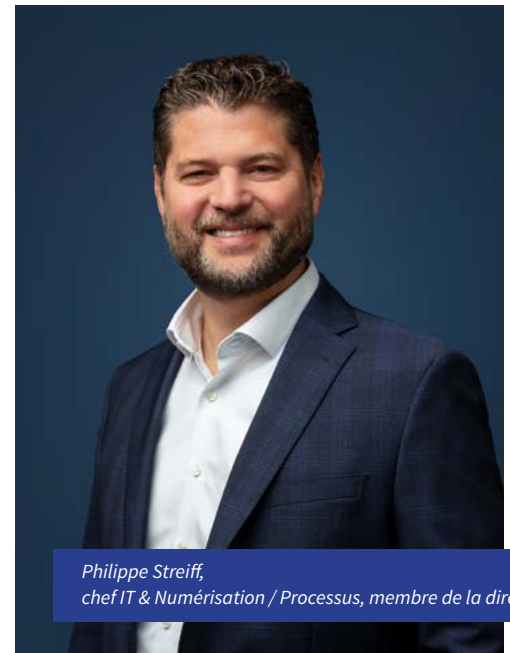
Forts de cette solide assise, nous regardons résolument vers l'avenir, prêts à faire évoluer SWISSPERFORM de manière active et responsable.

Aperçu de l'année dans le domaine informatique : succès, défis et projets à venir

L'année 2025 a été marquée par le lancement de notre nouvelle plateforme de données et de répartition. L'objectif était de pouvoir traiter l'intégralité des décomptes ordinaires (DO), des décomptes complémentaires (DC) et des décomptes finaux (DF) dans le nouveau système. La plateforme se compose du logiciel central Apollon, du portail des membres myswisperform et d'un entrepôt de données (Data Warehouse, DWH).

Philippe Streiff

Apollon permet de gérer les données de base et les données transactionnelles, ainsi que d'effectuer les répartitions et les paiements de manière centralisée. Le portail myswisperform permet, quant à lui, aux membres de consulter les décomptes, les mouvements sur leurs comptes, ainsi que des informations détaillées relatives à l'utilisation. C'est également là que se déroule le processus de « claiming » pour les producteurs de phonogrammes (PPH). Les membres peuvent gérer eux-mêmes leurs coordonnées et leurs données bancaires, ce qui optimise le processus de paiement et réduit considérablement les frais administratifs. Quant au DWH, il sert à analyser et à valider les données, à faciliter le calcul d'indicateurs et l'optimisation des processus.



Philippe Streiff,
chef IT & Numérisation / Processus, membre de la direction

Au cours du premier semestre, nous avons mis l'accent sur la migration des données et la configuration de base d'Apollon, ce qui nous a permis de passer avec succès au nouveau système central en mai. Parallèlement, nous avons intégré des données – existantes et nouvelles – fournies par Suissimage et la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG). À partir de ce moment, la gestion des données de base telles que les enregistrements, les données relatives aux membres et aux répertoires, ainsi que l'importation et la procédure de concordance des listes de diffusion ont été entièrement effectuées dans le nouveau système.

Sur myswisperform, nous avons dans un premier temps mis en place le processus de « pre-claiming » pour les PPH. Par la suite, nous avons ajouté le processus de « claiming » à proprement parler, qui sert de base à la répartition basée sur l'utilisation. Grâce aux nouveaux processus, il est désormais possible de télécharger des prétentions en masse et de saisir des transactions fractionnées liées à une date précise, ce qui permet une répartition rigoureuse et exacte.

Dans une phase ultérieure, nous avons travaillé en priorité sur l'audiovisuel (AV). Dans ce cadre, nous avons publié les décomptes DO23, DC22 et DF18 sur myswisperform et procédé aux paiements. Dans le même temps, nous avons utilisé le DWH pour vérifier les données des décomptes et des versements pour l'AV.

Forts de ces succès, nous avons pu procéder au quatrième trimestre à la répartition basée sur l'utilisation (PPH NBV), à la publication des décomptes du DO24 et aux paiements, ainsi qu'à la répartition basée sur le chiffre d'affaires (PPH UBV) des DO24, DC20 à 23 et DF19. Pour la première fois, nous avons également exécuté la répartition « Musique à la télévision » et procédé aux versements correspondants. Parallèlement, il nous a été possible de publier les décomptes du DO24 pour les producteurs de l'audiovisuel et d'effectuer les paiements ad hoc.

Enfin, nous avons réalisé, publié et versé les DO24 et DF19 pour les interprètes de l'audiovisuel avant Noël, ce qui a permis tant aux membres qu'aux collaboratrices et aux collaborateurs de terminer l'année sur une note positive.

Le calendrier serré du projet a posé de nombreux défis. Outre les adaptations apportées au règlement de répartition, les données existantes ont dû être transférées vers un nouveau modèle de données. L'introduction d'un nouveau logiciel s'accompagnant forcément de changements au niveau des processus, nous avons dû compter avec une courbe d'apprentissage – parallèlement à la spécification, à la mise en œuvre et au test des nouvelles exigences.

Du côté informatique, des systèmes ont été déployés localement et dans le cloud Azure à la suite de contrôles en matière de sécurité et de protection des données. L'introduction des services cloud a également nécessité un élargissement du savoir-faire technique et économique, le développement de la surveillance des infrastructures et une adaptation de la gestion de la continuité des activités (Business Continuity Management).

Des mesures ont d'ailleurs été définies et mises en œuvre de manière précoce dans le domaine de la gestion du changement, afin d'accompagner le personnel à travers les nouveaux processus.

Le succès de ce projet informatique ambitieux est le fruit de l'engagement des collaboratrices et collaborateurs et de la coopération avec des partenaires, tels que BIConcepts, Suissimage, la SIG et l'entreprise de conseil APP Unternehmensberatung AG. Les décisions rapides prises par les groupes d'experts et le comité ont également apporté une contribution décisive. J'aimerais encore souligner ici l'engagement des développeurs de logiciels, qui ont activement soutenu jusqu'au bout le changement de stratégie, passant du développement interne à l'externalisation.

Une fois toutes les répartitions prévues avant fin 2025 clôturées, nous nous dirigerons vers la fin du projet. Des interfaces techniques seront ensuite mises en place dans le cadre de l'échange international d'informations dans l'optique de faciliter le partage des données relatives aux répertoires et aux répertoires joués via la base de données VRDB2 et le protocole SDEG.

En 2026, nous travaillerons à la stabilisation et à l'optimisation des nouveaux systèmes, et numériserons systématiquement les processus. Le DWH sera complété par

des analyses et des indicateurs supplémentaires destinés à soutenir l'amélioration des processus, les négociations tarifaires et le pilotage de SWISSPERFORM. L'objectif reste le même : réduire au minimum les frais administratifs tout en garantissant une distribution maximale aux ayants droit.

Nous nous pencherons aussi sur l'ajout de nouvelles fonctionnalités dans myswissperform (par exemple, le téléchargement de discographies) en vue d'améliorer encore la qualité du service et sa maturité numérique. Il est prévu d'intensifier les échanges avec les clients d'Apollon et d'exploiter les synergies au-delà des frontières nationales. SWISSPERFORM étant la première utilisatrice d'Apollon 2.0, elle joue un rôle précurseur à cet égard.

Enfin, nous tenons à remercier l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs pour leur engagement, leur flexibilité et leur savoir-faire, qui ont permis de maîtriser les défis de cette année exigeante.

A man with dark, wavy hair and a mustache is wearing a black leather bomber jacket over a black turtleneck sweater. He is also wearing dark sunglasses and has his right hand raised to his forehead, adjusting the sunglasses. He is looking upwards and to the right. The background is a solid, deep blue color. The word "Membres" is written in white, italicized font, centered vertically on the left side of the image, between two horizontal white lines.

Membres

Marius Bear

2. Membres

Évolutions dans le domaine des membres

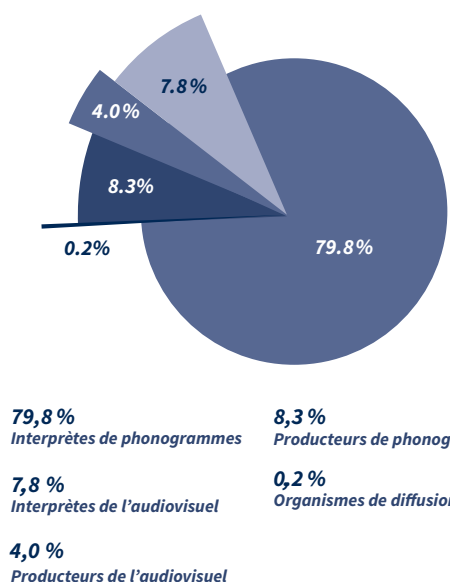
Au cours de l'exercice 2025, l'évolution positive du domaine des membres s'est poursuivie. À la fin de l'année, SWISSPERFORM comptait 27'794 membres et mandants.

Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une croissance de 1660 ayants droit, soit 6,35 %. La plus forte augmentation en valeur absolue a été enregistrée chez les interprètes du domaine phonographique, avec 1229 nouveaux ayants droit (+5,87 %), tandis que les producteurs phonographiques ont connu une hausse de 241 personnes, soit 11,68 %.

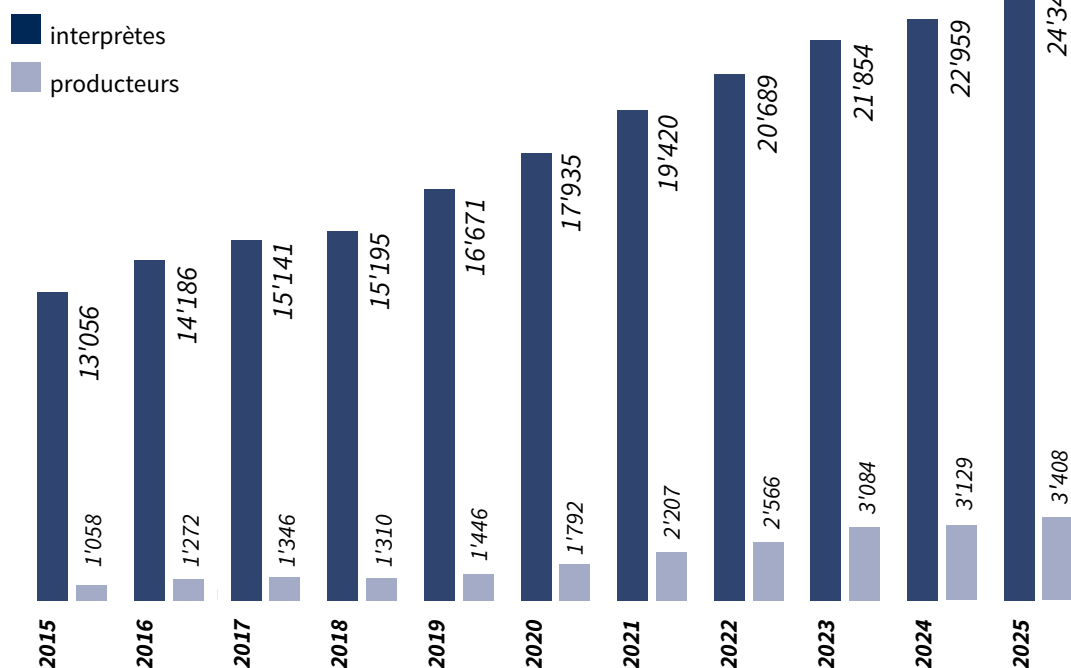
Statistiques des membres 2025

Effectif des membres / mandants par groupe d'ayants droit

	2025	2024
Interprètes de phonogrammes	22'174	20'945
Interprètes de l'audiovisuel	2'166	2'014
Total interprètes	24'340	22'959
Producteurs de phonogrammes	2'305	2'064
Producteurs de l'audiovisuel	1'103	1'065
Total producteurs	3'408	3'129
Organismes de diffusion	46	46
Total	27'794	26'134



Evolution de l'effectif des membres



Activités de l'antenne romande

L'antenne romande a poursuivi en 2025 sa mission d'accompagnement des artistes interprètes, des producteurs des domaines phonographique et audiovisuel, ainsi que des utilisateurs francophones, en leur offrant un soutien personnalisé et une information ciblée sur les droits voisins.

Les demandes traitées ont porté notamment sur le fonctionnement du système de gestion collective, les modalités d'adhésion à SWISSPERFORM, les rôles respectifs des différentes sociétés de gestion, les règles applicables à la déclaration de prestations artistiques, à la diffusion d'enregistrements non disponibles dans le commerce, ainsi qu'à la revendication de phonogrammes du commerce. Une part de l'activité a également concerné l'analyse des décomptes de redevances, les conditions d'exploitation d'enregistrements sonores et audiovisuels, l'intégration de musique dans des productions audiovisuelles, les contrats usuels de l'industrie musicale et les possibilités de soutien financier à des projets artistiques.

Dans le cadre de l'introduction du portail numérique myswissperform, l'antenne romande a par ailleurs accompagné les membres sur les questions liées à l'accès et à l'utilisation du portail, à la dématérialisation des décomptes, ainsi qu'aux incidences pratiques qui en découlent.

Parallèlement à cette activité de conseil, l'antenne romande a assuré la recherche et la prise de contact avec des ayants droit afin de permettre le versement de redevances non réclamées, procédé à la saisie et à la mise à jour de discographies, et contribué au traitement de situations impliquant des conflits territoriaux avec d'autres sociétés de gestion collective.

Durant l'année sous revue, David Johnson, responsable de l'antenne, a par ailleurs présenté SWISSPERFORM, les droits voisins et le système de gestion collective dans le cadre des événements suivants :

21 mars 2025 :

Artos – cours droit suisse pour le spectacle vivant, Lausanne.

4 octobre 2025 :

La Gustav Académie pour les musiques actuelles –
Masterclasse droit d'auteur et droits voisins, Genève.





*Encaissement
et tarifs*

3. Encaissement et tarifs

Négociations tarifaires

L'année sous revue a été marquée par une politique tarifaire active. Dans le cadre du litige lié au tarif des concerts, la justice a tranché en faveur des sociétés de gestion et les nouvelles négociations du TC S ont abouti. Pour trois tarifs (TC 1, TC 5 et TC 7), des prolongations matérielles assorties d'ajustements formels ont été décidées. À noter encore l'engagement de nouvelles négociations dans le cadre du TC 3a, parallèlement à la poursuite des discussions sur la rémunération du cloud.

TC 1

Retransmission

La première négociation tarifaire avec les associations d'utilisateurs en vue de l'introduction d'un nouveau TC 1 valable à partir de 2027 s'est tenue le 8 septembre 2025. Les deux parties ont constaté que le TC 1, dans sa structure actuelle, avait fait ses preuves et s'était révélé transparent, efficace et pragmatique dans la pratique. Dans ce contexte, les sociétés de gestion ont proposé de prolonger le tarif existant pour cinq années supplémentaires sans y apporter de modifications matérielles, tout en maintenant les rémunérations en vigueur.

Lors de la deuxième séance de négociation, les parties ont confirmé leur volonté de prolonger le tarif TC 1, notamment en raison de la structure tarifaire bien rodée et de l'étroite imbrication avec le tarif TC 12. Le TC 1 sera donc dans un premier temps prolongé de cinq ans, soit jusqu'à fin 2031 ; une option de prolongation pour cinq années supplémentaires est prévue (c'est-à-dire jusqu'à fin 2036). Le texte tarifaire a ensuite été mis à jour sur la base de ces discussions. La demande tarifaire sera soumise à la Commission arbitrale fédérale (CAF) pour approbation début 2026.

TC 3a

Communication publique, notamment musique de fond ou d'ambiance

Depuis l'été 2025, les sociétés de gestion se préparent intensivement à la négociation d'un nouveau TC 3a, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2027. Entamées à l'automne 2025, les nouvelles négociations avec les associations d'utilisateurs sont en cours. Les sociétés de gestion soumettront un nouveau tarif à l'approbation de la CAF d'ici fin mai 2026 au plus tard.

TC K

Concerts et productions analogues

Après l'échec des négociations sur le tarif TC K en 2023, ce dernier a été soumis à la CAF en tant que tarif litigieux. Celle-ci a confirmé le caractère raisonnable du tarif et rejeté la baisse des rémunérations réclamée par les associations d'utilisateurs.

Fin août 2024, l'une des associations d'utilisateurs a déposé un recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). L'échange s'est achevé avec la dernière requête des sociétés de gestion en janvier 2025. Dans son arrêt du

15 juillet 2025, le TAF a rejeté le recours dans son intégralité et confirmé la décision de la CAF. L'association d'utilisateurs n'ayant pas fait appel de ce jugement devant le Tribunal fédéral, le TC K est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

TC 4i

Redevance sur les mémoires et les disques durs d'appareils numériques

Les négociations avec les associations d'utilisateurs concernant la rémunération des copies privées dans le cloud se sont poursuivies en 2025. Les sociétés de gestion ont réaffirmé leur objectif de régler une éventuelle rémunération pour le cloud dans le TC 4i existant, en vigueur jusqu'à fin 2027. Les négociations sont toujours en cours.

TC 7

Utilisations au sein d'écoles

En septembre 2025, les négociations d'un nouveau TC 7, valable à partir de 2027, ont été entamées avec les associations d'utilisateurs. En octobre 2025, un compromis a été trouvé, prévoyant que le tarif resterait pour l'essentiel inchangé durant cinq années supplémentaires.

TC 5

Location d'exemplaires d'œuvres

Lors de la première réunion à l'automne 2025, il a été proposé de conserver le tarif existant à compter de 2027, ce dernier ayant fait ses preuves et étant toujours considéré comme approprié. Dès la deuxième séance de négociation, le 19 novembre 2025, les parties se sont mises d'accord pour prolonger le tarif en vigueur jusqu'à fin 2036 au plus tard.

TC S

Diffuseurs privés

Les négociations tarifaires avec les associations d'utilisateurs ont été amorcées le 26 septembre 2024. Elles visaient à négocier un nouveau TC S valable à partir de 2026. Au cours de l'exercice sous revue, les discussions ont abouti à un accord : après d'intenses échanges, les parties se sont notamment entendues sur des adaptations des taux tarifaires pour les utilisations au sens de l'art. 22c de la loi sur le droit d'auteur (LDA), applicable notamment aux podcasts, ainsi que sur un niveau tarifaire plus élevé pour les chaînes dont la programmation comporte une forte proportion de films et de téléfilms. Approuvé par la CAF le 24 septembre 2025, le nouveau tarif restera en vigueur jusqu'à fin 2031 au plus tard.

Répartition



Ilja Baumeier

4. Répartition

Adaptations du règlement de répartition

Modification du règlement de répartition de SWISSPERFORM, répartition des parts des artistes interprètes (chiffres 2.2.2 et 2.1.2)

Le 4 mars 2025, SWISSPERFORM a demandé à l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) d'approuver une modification du règlement de répartition. L'introduction de la nouvelle plateforme de membres et de répartition Apollon à partir de mai 2025 a conduit SWISSPERFORM à examiner et adapter le modèle de répartition existant, offrant ainsi l'opportunité de repenser en profondeur le système de répartition.

Le modèle en vigueur a été analysé de manière approfondie et comparé aux fonctionnalités d'Apollon. Sur cette base, un concept de nouvelle systématique de répartition, avec des règles et des paramètres adaptés, a été élaboré. Les résultats de ces travaux ont été présentés à l'Institut Fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) lors d'une présentation le 29 janvier 2025.

Objectifs et principes du changement de système :

- Degré élevé d'automatisation
- Augmentation du taux de versement
- Simplification et transparence (pondération de la taille des formations, rôles)
- Exploitation des atouts d'Apollon – reprise de standards éprouvés
- Maintien d'un système mixte équilibré (pas de transition vers un système de points ou de parts)

Les modifications apportées au règlement de répartition portaient notamment sur les points suivants :

- La réorganisation des domaines de répartition (rattachement des clips au domaine « Musique sur vidéogrammes » et suppression du domaine « Phonogrammes du commerce »)
- L'actualisation de la répartition des rôles (nouvelle répartition en pourcentage des recettes entre les catégories de rôles et réglementation explicite des rôles multiples)
- La suppression des catégories de droits (utilisation exclusive des codes du SCAPR pour la répartition des droits)
- L'intégration des critères d'utilisation directement dans le règlement de répartition
- La modification des règles relatives à la constitution de réserves (valeurs par défaut par catégorie de rôles jusqu'à la clarification des participants ou l'expiration du délai applicable aux déclarations complémentaires)

Ces adaptations ont permis de créer la base juridique pour la future répartition via le nouveau logiciel de répartition Apollon. Le 6 mai 2025, l'IPI a approuvé les modifications proposées au règlement de répartition et les dispositions d'exécution correspondantes.

Modification du règlement de répartition de SWISSPERFORM, partie générale, compétence (chiffre 1.1.2, al. 1) et versements (chiffre 1.5.2, al. 2)

Le 23 septembre 2025, SWISSPERFORM a soumis à l'IPI deux modifications de la partie générale du règlement de répartition. Elles étaient nécessaires en raison de l'introduction de la nouvelle plateforme de répartition Apollon et de la révision des Conditions générales de gestion qui y est liée. De plus, la réduction de la taille du comité et la suppression du comité directeur ont nécessité une adaptation de la terminologie : la conférence des présidents des groupes d'experts a donc été remplacée par le comité.

Les membres et les mandants bénéficient désormais d'une flexibilité accrue, car ils peuvent également indiquer des comptes bancaires étrangers pour le versement de leurs rémunérations. À noter que les éventuels frais supplémentaires sont à la charge des titulaires de compte.

Ces modifications garantissent que le règlement de répartition correspond aux nouvelles conditions techniques et organisationnelles de SWISSPERFORM, tout en simplifiant les procédures administratives pour les ayants droit. L'IPI a approuvé les adaptations le 24 novembre 2025.

Répartition au sein des groupes d'ayants droit

Interprètes de phonogrammes

Au cours de l'exercice sous revue, la répartition pour les interprètes de phonogrammes a été marquée par une refonte complète du système. En raison de l'introduction de la nouvelle plateforme de répartition Apollon et du nouveau portail des membres dans le cadre de la stratégie de numérisation, les décomptes n'ont été effectués qu'à la fin de l'année 2025. Le règlement de répartition révisé a ainsi été mis en œuvre : désormais, les recettes générées par un enregistrement sonore sont réparties selon des pourcentages fixes entre les catégories de rôle « Featured Artist », « Non-Featured Artist » et « Artistic Producer ». Les recettes tarifaires sont ventilées entre différentes catégories de droits conformément à des normes internationales et décomptées séparément. En outre, les montants de répartition non payables sont attribués aux enregistrements ou interprètes concernés et retenus pendant la durée maximale légale de cinq ans pour les décomptes complémentaires.

Notre nouveau portail réservé aux membres, myswissperform, a également servi pour la première fois : les décomptes et les statistiques d'utilisation détaillées ont ainsi été mis à disposition sous forme numérique. Les décomptes ne sont désormais plus envoyés en format papier.

Le paiement comprenait le décompte ordinaire pour la répartition principale 2024, ainsi que le décompte complémentaire et final pour 2019. Tous les décomptes ont été publiés le 19 décembre 2025 et payés le 24 décembre 2025.

Pour 2024, la somme de répartition nette provenant des recettes tarifaires allouées s'élevait, après toutes les déductions, à CHF 9'506'517.-. À cela se sont ajoutés des montants de répartition prescrits de l'année 2018 à hauteur de CHF 1'097'587.- ainsi que CHF 400'000.- supplémentaires provenant de la dissolution de réserves qui n'étaient plus nécessaires. La somme de répartition totale pour 2024 s'est ainsi élevée à CHF 11'004'104.-, soit une baisse de 0,7 % par rapport à l'année précédente. Après prise en compte des montants pour la déclaration ultérieure d'autres participations, une somme de CHF 8'085'845.- (73,5 %) a été allouée aux ayants droit. Après déduction des montants correspondant aux catégories de droits non payables, aux coordonnées bancaires manquantes et aux conflits de mandat, le montant de la répartition s'élevait à CHF 6'380'749.- (58 % de la somme de répartition) pour le décompte ordinaire 2024.

Sur la somme de répartition initiale en 2019, soit CHF 8'980'873.-, il restait CHF 3'274'878.- non répartis après les décomptes des années précédentes. À cela s'ajoutent CHF 392'528.- provenant de la dissolution de réserves qui n'étaient plus nécessaires. Le montant total du décompte final et du décompte de fin d'année 2019 s'élève à CHF 3'667'406.-. Sur cette somme, CHF 3'467'489.- (94,5 %) ont été crédités aux ayants droit.

Au total, les montants de répartition pour 2024 et 2019 se sont élevés à CHF 9'848'238.-, soit CHF 328'844.- (3,4 %) de plus que l'année précédente. En raison du changement de plateforme, seuls les montants restants des années antérieures à 2025 ont pu être versés à partir des montants de distribution reçus des sociétés sœurs étrangères. Le montant total des versements, y compris ces transferts à l'étranger de CHF 8429.- et les montants de la TVA de CHF 4835.-, s'élevait à CHF 9'861'501.-. Celui-ci était ainsi légèrement inférieur (-0,3 %) à celui de l'année précédente. À noter encore que 99,1 % des montants facturés ont été payés avant la fin de l'année. Sur cette part, 47,3 % revenaient à des sociétés sœurs étrangères, 26,6 % à des agents et 26 % à des versements à des membres.

Hit-parade des diffusions – Répartition principale

Répartition des diffusions établie par SWISSPERFORM : les titres internationaux dominant le hit-parade, mais la musique suisse reste présente.

Les répartitions de SWISSPERFORM se basent sur l'airplay de l'année précédente. Les classements airplay de la répartition 2024 montrent clairement que Dua Lipa, avec son titre « Training Season », réalise le cumul le plus élevé sur l'ensemble des chaînes concernées et prend largement la tête du classement.

Parmi les autres grands succès figurent « Feelslikeimfallinginlove » de Coldplay, « Texas Hold 'Em » de Beyoncé et « Die With A Smile » de Lady Gaga & Bruno Mars, qui se sont classés en tête dans plusieurs chaînes et ont marqué durablement les ondes.

Musique suisse

Les artistes suisses restent présents et marquent le paysage de la programmation musicale :

- Avec « House On Fire », Linda Elys obtient d'excellents classements tant dans la catégorie 1 (premier programme de la SSR) que dans la catégorie 4 (radios privées).
- Naomi Lareine figure dans le top ten de la catégorie 3 avec « Colorblind ».


Cette répartition montre clairement que les productions suisses occupent toujours une place importante dans la programmation musicale des chaînes de la SSR et de certaines radios privées, contribuant ainsi à la diversité musicale.

Cat. 1	Titre	Interprète / groupe
1.	Texas Hold 'Em	Beyoncé
2.	Lose Control	Teddy Swims
3.	Die With A Smile	Lady Gaga & Bruno Mars
4.	Feelslikeimfallinginlove	Coldplay
5.	Fortnight (feat. Post Malone)	Taylor Swift
6.	Too Sweet	Hozier
7.	The Door	Teddy Swims
8.	House On Fire	Linda Elys 🇨🇭
9.	Espresso	Sabrina Carpenter
10.	Training Season	Dua Lipa

Emetteurs pris en compte : SRF 1, La Première, Rete 1, SRF Musikwelle, Option Musique, Radio Rumantsch

Cat. 2	Titre	Interprète / orchestre	Compositeur
1.	Suite for Viola and Orchestra	Orchestre de Chambre de Lausanne 🇨🇭	Ralph Vaughan Williams
2.	Sinfonie Fis-Moll	Moscow Symphony Orchestra	Paul Juon
3.	Sinfonie Nr. 9 D-Moll	Kammerorchester Basel 🇨🇭	Joseph Lauber
4.	Klarinettenquartett in Es-Dur	Stephan Siegenthaler Lucerne String Trio 🇨🇭	Charles Hubert Parry
5.	Sinfonie Nr. 2 C-Dur	Orchestre de la Suisse Romande 🇨🇭	Johann Nepomuk Hummel
6.	Sinfonie Nr. 8 C-Dur	Kammerorchester Basel 🇨🇭	Ottorino Respighi
7.	Suite für Orchester Fis-Moll	BBC Philharmonic	Ludwig van Beethoven
8.	Streichquartett Nr. 1 in Es-Dur	Manuel Quartett 🇨🇭	Joseph Lauber
9.	Serenade für Orchester D-Dur	Orchestre de Chambre de Lausanne 🇨🇭	Alexander Scriabin
10.	Sinfonie Nr.1 in D-Moll	Jena Philharmonic Orchestra	Joseph Lauber

Emetteurs pris en compte : SRF 2 Kultur, Espace 2, Rete 2, Swiss Classic, Swiss Jazz

Cat. 3	Titre	Interprète / groupe
1.	Houdini	Eminem
2.	Birds Of A Feather	Billie Eilish
3.	Good Luck, Babe!	Chappell Roan
4.	Espresso	Sabrina Carpenter
5.	We Can't Be Friends (Wait For Your Love)	Ariana Grande
6.	Die With A Smile	Lady Gaga & Bruno Mars
7.	Beautiful Things	Benson Boone
8.	Texas Hold 'Em	Beyoncé
9.	Too Sweet	Hozier
10.	Colorblind	Naomi Lareine 

Emetteurs pris en compte : SRF 3, Couleur 3, Rete 3, SRF Virus, Swiss Pop

Cat. 4	Titre	Interprète / groupe
1.	Training Season	Dua Lipa
2.	Stumblin' In	CYRIL
3.	Feelslikeimfallinginlove	Coldplay
4.	The Door	Teddy Swims
5.	Austin	Dasha
6.	House On Fire	Linda Elys 
7.	Gimme Love	Sia
8.	Espresso	Sabrina Carpenter
9.	Belong Together	Mark Ambor
10.	Stargazing	Myles Smith

Emetteurs pris en compte : Radio 24, Radio Argovia, Radio Basilisk, Radio BeO, Radio Central, Radio Chablais, Radio Energy Zürich, Radio Eviva, Radio Fribourg FR, Radio Fribourg DE, Radio Lausanne FM, Radio Pilatus, Radio Zürisee

Producteurs de phonogrammes

Au cours de l'exercice sous revue, les répartitions pour les producteurs de phonogrammes ont été transférées vers la nouvelle plateforme de données et de répartition. Les évaluations et décomptes relatifs aux titres utilisés ont été remaniés et mis à disposition sur le portail numérique myswisperform réservé aux membres. En outre, un nouveau portail a été développé pour le processus de « claiming » en collaboration avec des représentants expérimentés du secteur musical, ce qui a permis d'améliorer considérablement le processus et de le rendre plus transparent. Par ailleurs, un nouveau système de répartition pour la musique à la télévision a été introduit pour rémunérer les utilisations de musique de production à leur juste valeur.

Sur les recettes tarifaires 2024, une somme de répartition de CHF 9'887'341.– a été attribuée aux producteurs de phonogrammes, ce qui correspond à une augmentation de 0,8 % par rapport à l'année précédente.

La répartition 2024 basée sur l'utilisation a englobé des recettes de cette année-là en provenance des droits de retransmission, de diffusion et d'exécution. La somme de répartition nette d'un montant de CHF 7'961'774.– était supérieure de 0,1 % à celle de l'année précédente. Ce sont les diffusions 2024 des radios déterminantes en Suisse qui ont servi de base à la répartition de ce montant. Quelque 224'000 enregistrements différents avaient été diffusés. La liste de ces enregistrements a été mise à la disposition des ayants droit entre la mi-août et la fin octobre, leur permettant de faire valoir leurs droits. Ce sont 162'000 enregistrements, équivalant à 87,6 % du temps total de diffusion pris en compte (86,4 % l'année précédente), qui ont été revendiqués. Le montant de répartition pour ces enregistrements s'est élevé à CHF 6'859'305.–, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. Les décomptes pour un total de 888 ayants droit ont été publiés le 3 décembre 2025 sur myswisperform, accompagnés d'informations détaillées sur les titres diffusés, et versés le 10 décembre 2025.

La somme de répartition inutilisée en raison d'enregistrements non revendiqués a été répartie entre les ayants droit avec des recettes de 2024 en provenance de la rémunération sur les supports vierges dans le cadre de la répartition fondée sur le chiffre d'affaires. Ce montant a été réparti entre les 195 ayants droit concernés. La répartition selon le chiffre d'affaires se fonde sur la part de marché en Suisse calculée sur la base des chiffres d'affaires déclarés par les participants. Les décomptes ont été publiés le 15 décembre 2025 sur myswisperform et payés, dans la mesure du possible, le 16 décembre 2025. Quelque CHF 19'602.– supplémentaires provenant de réserves existantes ont été attribués et versés en même temps que les décomptes complémentaires pour les années 2019 – 2023.

La première répartition pour la musique à la télévision en 2024 a permis de rémunérer l'utilisation de musique de production pour les productions propres des chaînes de télévision de la SSR. Les décomptes d'un montant total de CHF 71'284.– pour 16 ayants droit ont été envoyés par e-mail le 2 décembre 2025, accompagnés des détails relatifs aux enregistrements utilisés, et versés le 5 décembre 2025.

Interprètes de l'audiovisuel

Au début de l'été 2025, la répartition ordinaire pour les films et séries de fiction a de nouveau été effectuée chez Suissimage. Cette fois, les données de répartition ont toutefois été saisies dans le nouveau système Apollon, avant que les montants correspondants ne soient versés. Pour la première fois, les ayants droit ont pu consulter leurs décomptes dans le portail myswisperform.

Des prestations ont été rémunérées pour l'année d'utilisation 2023, ainsi que des déclarations manquantes pour 2022 et 2018. Conformément au règlement de répartition, la rémunération de chaque interprète est calculée en tenant compte de sa légitimité personnelle (participation aux recettes tarifaires suivant la nationalité de l'ayant droit) et du nombre de points attribué à l'exécution. Toute exécution dans un film est associée à un certain nombre de points. Les recettes tarifaires de SWISSPERFORM destinées à la répartition dans le domaine des films et des séries sont divisées par ces nombres de points, ce qui permet de calculer la rémunération dévolue à l'ayant droit. Les nombres de points attribués aux exécutions dans les différents films et séries se fondent sur divers coefficients. Les données exactes figurent dans le règlement de répartition.

Des ayants droit des sociétés suivantes ont reçu des rémunérations dans le cadre du décompte ordinaire 2023, du décompte complémentaire 2022 et du décompte final 2018 :

- | | | |
|--------------------------|-------------------|-----------------------|
| - SWISSPERFORM | - ADAMI (France) | - AISGE (Espagne) |
| - BECS (Grande-Bretagne) | - VDFS (Autriche) | - NUOVOIMAIE (Italie) |
| - Artisti 7607 (Italie) | - GVL (Allemagne) | |

Au total, CHF 1'661'111.82 ont pu être versés à ces sociétés dans le cadre du décompte ordinaire 2023, CHF 237'124.18 dans le cadre du décompte complémentaire 2022 et CHF 673'946.87 dans le cadre du décompte final 2018.

SAG-AFTRA (États-Unis) a reçu une rémunération forfaitaire conformément au contrat de réciprocité.

Pour la première fois au cours de l'année sous revue, des rémunérations issues des utilisations en ligne pour 2022 ont également été versées. Au total, quelque CHF 140'000.- ont pu être répartis aux ayants droit.

Les recettes tarifaires provenant de l'étranger, d'un montant équivalent à CHF 90'716.71, ont pu être reversées sans déduction aux ayants droit.

Les membres sont nombreux à annoncer une mise à jour de leur filmographie ou de leurs pondérations de rôle suite à la répartition. Les données étant actualisées en permanence, elles sont à jour pour les prochains décomptes (principal et complémentaire).

La répartition des redevances pour les autres exécutions audiovisuelles diffusées à la télévision, tels les shows, émissions musicales ou spectacles de cabaret, ainsi que la répartition pour la musique de film ont été réalisées une fois de plus par la Coopé-

rative suisse des artistes interprètes (SIG) sur mandat de SWISSPERFORM. Le versement pour l'année 2024, la répartition complémentaire 2023 et le décompte final 2019 ont eu lieu début décembre 2025. Cette répartition a été envoyée aux ayants droit par voie postale et non via le portail.

Producteurs de l'audiovisuel

Pour la première fois, les producteurs de l'audiovisuel n'ont pas reçu leur décompte pour la répartition ordinaire des rémunérations issues des droits voisins en 2024 sous forme papier, mais ils ont pu le consulter sur [myswissperform](#).

La répartition entre les producteurs de l'audiovisuel se fait en étroite collaboration avec Suissimage puisque les droits voisins sont rémunérés en pourcentage des droits d'auteur et qu'ils sont par conséquent pris en compte au cours du même cycle de répartition chez Suissimage. Une fois les producteurs de l'audiovisuel inscrits auprès de SWISSPERFORM, les décomptes sont établis sur la base des données relatives aux œuvres et aux utilisations saisies chez Suissimage.

Un courrier postal est envoyé deux fois par année aux producteurs à qui des rémunérations sont dévolues, mais qui ne sont pas encore inscrits chez SWISSPERFORM. Il est arrivé que certains producteurs soient relancés par téléphone lorsque d'assez gros montants étaient impliqués, qui risquaient sinon d'être prescrits.

En mai, nous avons pu envoyer un décompte à 41 nouveaux membres inscrits (7 l'année précédente) et à 3 membres supplémentaires en octobre (9 l'année précédente). Les producteurs en question ont reçu des versements à hauteur de CHF 90'959.75 début juin (CHF 17'320.90 l'année précédente) et de CHF 1444.35 début novembre (CHF 27'488.30 l'année précédente). Ce sont en tout 43 producteurs de l'audiovisuel (34 l'année précédente) qui se sont inscrits en 2025.

Les rémunérations destinées aux producteurs de l'audiovisuel se subdivisent en quatre domaines de répartition en fonction des recettes :

- **retransmission :**
droit de retransmission et réception d'émissions
- **copie privée :**
copie privée et redevances pour la location de vidéogrammes
- **utilisation scolaire :**
utilisation scolaire et réseaux numériques internes
- **vidéogrammes du commerce :**
rémunérations provenant de l'utilisation de vidéogrammes disponibles sur le marché

Durant l'exercice, ce sont les diffusions de l'année précédente, autrement dit de 2024, qui ont été rémunérées dans les domaines de la retransmission, de la copie privée et des vidéogrammes du commerce. Suissimage prend en considération une trentaine de programmes TV à cet effet.

Dans le domaine de la retransmission, les redevances se sont élevées à CHF 2'229'345.13 (CHF 2'338'155.85 l'année précédente), dont 82,59% (82,32% l'année précédente) sont allés à des titulaires de droits étrangers. Dans le domaine de la copie privée, ce sont 86,13% (85,67% l'année précédente) du montant total de CHF 2'162'568.86 (CHF 1'994'804.30 l'année précédente) qui ont été alloués à des titulaires de droits étrangers. Dans le domaine de l'utilisation scolaire, 78,87% (75,40% l'année précédente) des redevances calculées, qui atteignaient CHF 166'430.25 (CHF 203'247.60 l'année précédente) ont été transférés à l'étranger.

Les rémunérations provenant de l'utilisation de vidéogrammes disponibles sur le marché ont été versées aux ayants droit en même temps que les autres redevances dans le cadre du décompte ordinaire. Seuls sont pris en compte dans cette classe de répartition les vidéogrammes de producteurs venant de Suisse ou de pays qui octroient la réciprocité aux titulaires de droits suisses. Sur un total de CHF 1'617'449.23 (CHF 1'645'724.60 l'année précédente) pour ce domaine, 62,36% (60,13% l'année précédente) sont allés à l'étranger.

Le règlement de répartition ou le rapport annuel de l'année précédente donnent de plus amples renseignements sur le contexte et sur les différents facteurs pris en compte pour les répartitions.

Les ayants droit de SWISSPERFORM reçoivent les montants calculés à l'étranger directement de Suissimage étant donné que de nombreux pays ne font pas la distinction entre droits d'auteur et droits voisins. Il n'est donc pas possible de connaître précisément la part dévolue aux droits voisins dans les recettes en provenance de l'étranger.

Organismes de diffusion

C'est toujours le contrat entre SWISSPERFORM et la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF) qui régit la répartition entre les organismes de diffusion. Aux termes de ce contrat, SWISSPERFORM effectue chaque année, jusqu'au 31 mars, un paiement forfaitaire à l'IRF pour la part dévolue aux organismes de diffusion. Celle-ci se charge ensuite de transférer les rémunérations aux divers organismes suisses et étrangers sur la base de son propre règlement de répartition.

Un montant de CHF 18'213'130.30 a été versé à l'IRF en 2025 pour virement aux organismes de diffusion ayants droit.

A portrait of Irina Schöen, a woman with shoulder-length reddish-brown hair, wearing glasses and a dark purple long-sleeved top. She is smiling and adjusting her glasses with her right hand. The background is a solid dark blue. The text 'Coopération nationale' is overlaid on the left side of the image, framed by two horizontal white lines.

*Coopération
nationale*

Irina Schöen

5. Coopération nationale

Les sociétés de gestion suisses (SUISA, Suissimage, SSA, ProLitteris et SWISSPERFORM) coopèrent étroitement et multiplient les échanges entre elles. Le comité de coordination, au sein duquel sont abordés des sujets communs, constitue la pierre angulaire de cette collaboration. Les représentantes et représentants des cinq sociétés de gestion suisses se sont réunis dans le cadre de cinq séances du comité de coordination en 2025. Les discussions ont porté principalement sur les négociations des tarifs communs, l'encaissement des redevances et des questions opérationnelles.

À cela s'ajoutent des séances spéciales visant à traiter des intérêts communs dans le domaine des affaires publiques, séances auxquelles participent également des représentantes et représentants d'autres associations. Une « lettre de session », bulletin d'information consacré au droit d'auteur et aux sociétés de gestion, est publiée quatre fois par an sous l'égide de « Swisscopyright » à l'intention des membres du Parlement fédéral. Le site swisscopyright.ch propose, outre la lettre de session, des informations sur les interventions parlementaires en lien avec le droit d'auteur et la gestion collective.

ISAN Switzerland

ISAN Switzerland est l'une des douze agences nationales d'enregistrement dans le monde qui attribuent aux œuvres audiovisuelles un numéro ISAN (International Standard Audiovisual Number) unique, conformément à la norme internationale ISO. Ce système d'identification, qui existe depuis 2002, s'est imposé comme le standard dans le secteur, notamment en Europe. La gestion et l'attribution centralisées des numéros ISAN sont assurées par l'Agence internationale ISAN (ISAN-IA), dont le siège est à Genève. Celle-ci gère une base de données répertoriant des films du monde entier, coordonne et met à jour l'ensemble des œuvres et versions enregistrées.

L'agence suisse ISAN Switzerland, dont le siège est à Berne, est chargée d'attribuer les numéros ISAN aux productions audiovisuelles en Suisse. Fondée en 2004 sous le nom d'ISAN Berne par les sociétés de gestion Suissimage, SSA et SWISSPERFORM, elle est organisée en association. SUISA est également membre d'ISAN Switzerland depuis 2018. ISAN compte parmi ses utilisateurs, notamment des producteurs suisses, des distributeurs, des scénaristes, des diffuseurs, des plateformes de streaming numérique et des organisations de gestion de contenu.

SWISSPERFORM est représentée par Annina Lutz au comité d'ISAN Switzerland.

*Coopérations
internationales*



Robin Tadic

6. Coopérations internationales

Les droits à rémunération d'ayants droit étrangers sont gérés essentiellement par le biais de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion unilatéraux conclus avec des sociétés de gestion étrangères représentant ces ayants droit. Les titulaires de droits étrangers sont toutefois libres de choisir l'alternative et de conclure un mandat de gestion directement avec SWISSPERFORM. De tels mandats de gestion avec des mandants étrangers sont cependant toujours limités territorialement aux utilisations en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. Les dispositions d'exécution du règlement de répartition des interprètes donnent plus de précisions sur les conditions inhérentes à la conclusion de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion avec des sociétés étrangères et de mandats individuels avec des ayants droit étrangers.

Droits des interprètes étrangers

Contrats de réciprocité et mandats de gestion avec des sociétés sœurs étrangères

SWISSPERFORM a conclu des contrats dits de réciprocité avec de nombreuses sociétés de gestion étrangères pour la gestion internationale des droits. Les deux parties contractantes se versent mutuellement et en bloc les redevances dévolues aux membres de l'autre partie contractante ; chacune se charge ensuite de transférer les redevances aux interprètes ayants droit de son pays. SWISSPERFORM examine régulièrement avec quelles sociétés sœurs de nouveaux contrats doivent être négociés.

Compte rendu des contrats

Contrats de réciprocité en faveur des interprètes de phonogrammes

Durant l'année sous revue, quatre nouveaux contrats de réciprocité ont été conclus. Après plusieurs années de négociations avec les sociétés américaines SoundExchange et AFM & SAG-AFTRA Intellectual Property Rights Distribution Fund, un accord dans le domaine phonographique a pu être signé, prévoyant un échange de données et de rémunérations à partir de l'année d'utilisation 2025. Des contrats de réciprocité ont également été conclus avec la société serbe PRAVA INTERPRETATORA (PI) et la société croate HUZIP. Les deux contrats s'appliquent également à partir de l'année d'utilisation 2025. En outre, un contrat limité à la reproduction privée et au droit de location et de prêt a été signé avec la société néerlandaise NORMA (les autres droits sont régis par un contrat conclu avec SENA). Il a également été décidé d'entamer des négociations avec les sociétés de gestion collective de la République tchèque (INTERGRAM) et d'Islande (SFH).

Les recettes provenant de l'étranger ont été nettement plus élevées en 2025 que l'année précédente. Cette hausse s'explique notamment par les rémunérations provenant d'Allemagne. En cas de changement concernant les répartitions ou lors du passage à un nouveau système, il s'écoule en règle générale plusieurs années jusqu'à ce qu'un processus régulier puisse s'instaurer. SWISSPERFORM a redoublé d'efforts

durant l'année sous revue pour faire valoir ses prétentions à l'étranger et obtenu de très bons résultats, notamment en Allemagne. Les paiements vers l'étranger ont enregistré une légère augmentation. Les recettes se sont ainsi élevées à CHF 1'282'722.10 (CHF 527'451.47 l'année précédente) et les versements ont atteint CHF 4'730'488.10 (CHF 4'563'256.59 l'année précédente). Les montants les plus importants sont parvenus d'Allemagne, du Royaume-Uni et de France. Les plus grosses sommes versées par SWISSPERFORM à l'étranger sont allées au Royaume-Uni, à l'Allemagne et à la France.

Contrats de réciprocité en faveur des interprètes de l'audiovisuel

Les négociations contractuelles avec la société de gestion belge PlayRight ont abouti au cours de l'exercice sous revue. Le nouveau contrat de réciprocité prévoit un échange de données et de rémunérations rétroactif à partir de l'année d'utilisation 2024. Les négociations avec la société sœur française ADAMI n'ont toutefois pas encore pu être poursuivies pour des raisons de personnel du côté d'ADAMI (il est prévu de remplacer le contrat actuel par un nouveau contrat de réciprocité conforme au SCAPR).

Le domaine des interprètes de l'audiovisuel met en lumière l'orientation internationale de la consommation de films en Suisse et l'usage restreint qu'il est fait des œuvres suisses à l'étranger. Il en résulte qu'il y a davantage de rémunérations versées à l'étranger que de rémunérations arrivant en Suisse. En 2025, les recettes légèrement supérieures, d'un montant de CHF 94'873.98 (CHF 78'730.40 l'année précédente), ont été compensées par une augmentation des versements, d'un montant de CHF 3'859'809.34 (CHF 3'003'234.40 l'année précédente). Les montants versés à l'Italie ont notamment augmenté de manière significative, car la société locale a intensifié ses démarches pour faire valoir ses prétentions auprès de SWISSPERFORM. Ce sont l'Allemagne et l'Autriche qui ont généré le plus de recettes en faveur des interprètes de l'audiovisuel. Les plus gros versements de SWISSPERFORM dans ce domaine sont allés à l'Allemagne et aux États-Unis.

Contrats de réciprocité dans les domaines des interprètes de phonogrammes, des interprètes de l'audiovisuel et des producteurs de l'audiovisuel au 31.12.2025

Pays	Interprètes de phonogrammes	Interprètes de l'audiovisuel	Producteurs de l'audiovisuel
Allemagne	GVL	GVL	Güfa, GWFF, VG Bild-Kunst, VGF
Autriche	LSG	VDFS	VAM
Belgique	PLAYRIGHT	PLAYRIGHT	–
Brésil	ABRAMUS	–	–
Canada	ARTISTI	–	–
Croatie	HUZIP	–	–
Danemark	GRAMEX Danemark	–	–
Espagne	AIE	AISGE	EGEDA
États-Unis	SoundExchange, AFM, SAG-AFTRA und Fund SoundExchange et AFM & SAG-AFTRA Fund ⁴	SAG-AFTRA	IFTA et membres MPA individuels (Disney Enterprises, HBO, etc.)
Finlande	GRAMEX Finlande	–	–
France	ADAMI SPEDIDAM	ADAMI ¹	PROCIREP
Hongrie	–	–	FILMJUS, PRODJUS ³
Irlande	RAAP	–	–
Italie	ITSRIGHT NUOVO IMAIE ²	NUOVO IMAIE ARTISTI 7607 ²	–
Pays-Bas	SENA NORMA	NORMA	SEKAM Video
Pologne	STOART	–	SFP-ZAPA
République tchèque	–	–	FIPRO
Roumanie	CREDIDAM	–	–
Royaume-Uni	PPL	BECS	ComPact Collections
Serbie	PRAVA INTERPRETATORA (PI)	–	–
Slovaquie	–	–	SAPA ³
Suède	SAMI	–	FRF-Video

1 (contrat prolongé oralement ; négociations d'un nouveau contrat en cours)
2 (unilatéral)

3 (mémoire d'entente)
4 (contrat relatif à la musique de film)

Collaboration avec des organisations internationales

SCAPR

(Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights)

Le SCAPR est l'association faitière mondiale des sociétés de gestion des droits des artistes interprètes et réunit 64 sociétés membres issues de 48 pays.

Au sein de différents groupes de travail, les membres échangent sur les évolutions nationales et internationales, notamment en matière de législation, de jurisprudence, de règlements de répartition et de procédures de revendication réciproque des rémunérations. L'utilisation des bases de données IPD et VRDB pour l'échange d'informations et de rémunérations constitue également un thème central.

Le SCAPR définit des standards techniques pour l'échange d'informations relatives aux membres et aux répertoires. SWISSPERFORM participe activement à l'ensemble des groupes de travail juridiques, techniques et opérationnels.

Durant l'exercice sous revue, les priorités sont restées largement identiques à celles de l'année précédente, notamment l'intelligence artificielle dans le droit d'auteur, la protection des données dans les échanges internationaux, l'efficacité des contrats de réciprocité ainsi que l'accès à l'identifiant interne des artistes interprètes « International Performers' Number » (IPN) pour des entreprises externes. SWISSPERFORM est représentée au sein de la commission d'experts correspondante et en assure la présidence par Konstantin Vogel.

Les groupes de travail se sont réunis plusieurs jours durant en février et en septembre à Milan et à Athènes. De nombreuses visioconférences ont également eu lieu.

La 50^e assemblée générale du SCAPR s'est déroulée du 13 au 15 mai 2025 à Ljubljana, en Slovénie. Plus de 140 représentants de 71 organisations provenant de plus de 50 pays ont participé à l'assemblée générale du jubilé. SWISSPERFORM a été représentée par Konstantin Vogel (chef des affaires internationales) et Daniel-André Müller (chef suppléant du service juridique & tarifs).

Des élections ont eu lieu pour repourvoir trois postes vacants au sein du conseil d'administration du SCAPR conformément à l'alternance prévue : Aleksandar Cvetkovic (PI, Serbie), Markus Bos (SENA, Pays-Bas) et Claudia Cadima (GDA, Portugal). Des élections ont également eu lieu pour trois sièges au sein du « Databases Committee ». Ont été réélus pour une période de deux ans : José Fortes (AISGE), Marc Danger (ADAMI) et Konstantin Vogel (SWISSPERFORM).

Les sociétés de gestion MUYORBIR (Turquie), RASI (Italie), SAGAI (Argentine), SCD (Chili) et SODAV (Sénégal) ont été admises en qualité de membres associés. Ces nouvelles admissions émanant de régions très diverses reflètent la volonté du SCAPR d'étendre le réseau mondial au profit des artistes interprètes. L'assemblée générale a par ailleurs prolongé une nouvelle fois la suspension de VOIS (Russie) et a décidé d'exclure la GNRA (Géorgie).

Hormis les points usuels à l'ordre du jour concernant le budget, l'assemblée s'est également prononcée sur des modifications des statuts et de directives internes. Les activités de tous les groupes de travail ont en outre fait l'objet d'un compte-rendu.

Le programme prévoyait également une manifestation parallèle de haut rang qui visait en particulier à promouvoir le dialogue avec des groupes d'intérêt de la région des Balkans. Tandis qu'une table ronde était consacrée à la situation de la gestion collective des droits dans cette région, d'autres discussions ont porté sur des thématiques plus larges, telles que la valeur du répertoire audiovisuel, les rémunérations applicables aux copies privées, les retombées économiques de la musique et les tendances de consommation. Ces échanges ont nourri une réflexion résolument tournée vers l'avenir.

L'assemblée générale a également accueilli des représentants de plusieurs associations internationales en qualité d'observateurs : l'APASER (alliance panafricaine des scénaristes et réalisateurs), la FIM (Fédération Internationale des Musiciens), l'OAPI (Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle) et l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle). Leur présence a réaffirmé l'engagement du SCAPR en faveur du dialogue institutionnel et de la coopération intersectorielle dans l'intérêt des artistes interprètes.

La prochaine assemblée générale aura lieu fin mai 2026 à Cracovie (Pologne).

IFPI International, PRC (Performance Rights Committee)

La première rencontre de l'année sous revue a eu lieu les 21 et 22 mai 2025 à Berlin. Lors de la première journée, deux ateliers parallèles ont été organisés. Le premier portait sur la concession de licences pour la communication au public lors de manifestations, en particulier l'utilisation de moyens techniques de surveillance. Le second était consacré à des échanges plus techniques sur le statut de la base de données RDx, gérée par l'IFPI et WIN.

L'atelier technique a surtout porté sur l'état actuel de la RDx. La plateforme « Répertoire Data Exchange » est un portail qui permet en particulier aux producteurs de phonogrammes d'échanger leur répertoire, y compris les informations sur les titulaires de droits, avec des sociétés de gestion du monde entier. Actuellement, des producteurs de phonogrammes et des sociétés de gestion de plus de 20 pays différents sont actifs sur RDx, partageant leur répertoire et les informations associées. Les participants ont discuté des défis actuels et des meilleures solutions pour les surmonter. L'intégration à RDx reste par exemple complexe pour les sociétés de plus petite taille ; à cet égard, des ajustements ont été présentés lors de l'atelier en vue de simplifier le processus à l'avenir. La rencontre s'est terminée par un état des lieux de l'International Standard Recording Code (ISRC). Dans ce cadre, l'IFPI a développé une nouvelle base de données et prévoit de mettre en place des solutions visant à rendre l'ISRC plus accessible.

La deuxième journée a été à nouveau consacrée aux thématiques centrales, à savoir l'analyse des résultats de l'année précédente et les prévisions 2025–2027 des MLC (sociétés de licence musicale), aux KPI (Key Performance Indicators), aux technologies de l'intelligence artificielle et aux « MLC Business Rules ».

La seconde réunion de l'année du PRC s'est tenue à Londres les 19 et 20 novembre 2025. Deux ateliers différents, l'un dédié à la concession de licences (en particulier pour les droits d'exécution) et l'autre à l'échange technique et à la résolution de conflits entre les producteurs de phonogrammes et les sociétés de gestion, ont eu lieu simultanément au cours de la première journée.

Lors de l'atelier technique, l'IFPI a présenté les travaux de standardisation en lien avec la résolution de conflits au sein de processus centralisés via le portail RDx. La procédure a été exposée en détail aux participants dans l'optique d'initier les développements et des adaptations nécessaires au niveau local. Les causes de conflits, telles que la combinaison de données anciennes et nouvelles, ont également été abordées, de même que des propositions de solution, ainsi que les ajustements ou scissions des droits à faire valoir. L'atelier s'est terminé par des informations actuelles sur l'utilisation générale de RDx et un état des lieux sur l'évolution de l'ISRC.

La deuxième journée a à nouveau été consacrée aux résultats de l'année précédente et aux prévisions 2025 – 2027 des MLC, ainsi qu'à différents sujets en rapport avec les répartitions, les recettes de la radio ou encore les nouveaux marchés.

VRDB

Virtual Recording Database

Depuis 2014, le SCAPR développe la Virtual Recording Database (VRDB), une base de données internationale pour les œuvres sonores et audiovisuelles visant à simplifier et à optimiser les échanges entre les sociétés sœurs. SWISSPERFORM a largement contribué au développement de la VRDB.

Une fois le logiciel finalisé et après plusieurs formations, l'intégration (« onboarding ») des sociétés a débuté en 2017. SWISSPERFORM a satisfait dès 2017 aux exigences techniques et qualitatives pour les répertoires audio et audiovisuels et est depuis entièrement intégrée.

Étant donné que l'échange de données n'est pleinement efficace qu'avec des répertoires complets et régulièrement mis à jour de toutes les sociétés membres ordinaires, l'accent a de nouveau été mis en 2025 sur le soutien aux sociétés pas encore entièrement intégrées. Dans le cadre de la Global Adoption Initiative, celles-ci ont été accompagnées lors du téléchargement et de la synchronisation des répertoires dans le domaine des interprètes de phonogrammes et dans le domaine des interprètes de l'audiovisuel.

Dans le domaine des interprètes de phonogrammes, le traitement des candidats au répertoire dans le cadre des procédures de concordance demeure très exigeant en raison des volumes importants de données. Les projets pilotes lancés il y a environ trois ans avec les prestataires externes ONMUSIC et MORESOPHY ont fait leurs preuves et la collaboration se poursuit, combinant main-d'œuvre et intelligence artificielle. La création d'un service center au sein du SCAPR pour coordonner ces travaux est à l'étude.

Dans le domaine des interprètes de l'audiovisuel, SWISSPERFORM est intégrée à la VRDB depuis mars 2023. Les œuvres audiovisuelles suisses sont entièrement téléchargées et les procédures de concordance sont appliquées régulièrement. Durant l'exercice sous revue, les listes de diffusion actuelles ont également été intégrées afin de permettre les revendications des sociétés sœurs. Les données de la VRDB pourront ainsi être utilisées pour la répartition des interprètes de l'audiovisuel en 2026.

Dans le domaine des interprètes de phonogrammes, SWISSPERFORM sera de nouveau intégrée à la VRDB en 2026 dans le cadre du passage à la nouvelle plateforme de données et de répartition Apollon.

SWISSPERFORM participe activement depuis plus de douze ans aux travaux de planification et de développement de la VRDB et est représentée au sein des organes centraux du SCAPR, à savoir le Database Committee et le Technical Working Group.

IPD

International Performers' Database

SWISSPERFORM est membre de la base de données internationale des interprètes IPD, qui fait partie intégrante de l'association faîtière SCAPR. L'IPD contribue à une meilleure identification internationale des interprètes et facilite la répartition des rémunérations entre les sociétés de gestion.

À la fin de l'exercice, 59 sociétés de gestion y étaient affiliées et 1'189'321 interprètes y étaient enregistrés. Comme les années précédentes, l'accent a été mis sur le recrutement de nouveaux membres et sur la qualité des données, notamment par la résolution de conflits et l'élimination de doublons. Les sociétés de gestion ont continué d'être soutenues au moyen de processus définis afin de clarifier les situations en cas de conflits de mandat.

La responsabilité des données fournies à l'IPD incombe aux sociétés membres. L'accès aux données codées est réservé aux sociétés affiliées, sur la base d'un droit de regard réciproque.

Le projet IPN Dissemination est resté l'un des thèmes majeurs de l'exercice. Il vise à mettre l'« International Performers' Number » (IPN), identifiant interne du SCAPR, à la disposition d'entreprises externes via une interface ou une application web. Le projet a été poursuivi par un comité d'experts placé sous la direction de Konstantin Vogel, et de nouveaux partenaires commerciaux ont pu être intégrés.

Le projet mené en parallèle et consistant à mettre l'IPN également à la disposition des sociétés de gestion qui ne sont pas membres du SCAPR s'est en outre poursuivi avec succès en 2025. Un accent particulier a été mis sur la participation des sociétés étasuniennes SoundExchange et AFM & SAG-AFTRA, ainsi que de presque dix sociétés d'Amérique du Sud ; la procédure se poursuivra en 2026. Cette évolution renforcera sensiblement l'importance de l'IPN à l'échelle mondiale et facilitera de manière significative les échanges de données et de rémunérations au plan international. Par ailleurs, en 2025, des exigences ont été définies afin d'optimiser la fonction de recherche dans l'IPD. Prévue pour 2026, leur mise en œuvre devrait se traduire par des améliorations substantielles pour tous les utilisateurs : la recherche d'artistes dans l'IPD sera simplifiée et l'outil permettra notamment de détecter d'éventuels doublons.

AEPO-ARTIS

Association of European Performers' Organisations

Sise à Bruxelles, AEPO-ARTIS est l'organisation politique des sociétés de gestion européennes pour les droits des artistes interprètes. Elle défend les intérêts de ses membres auprès des autorités européennes. AEPO-ARTIS compte actuellement 42 sociétés de gestion européennes en provenance de 30 pays. Le nombre d'artistes représentés est supérieur à 650'000. Afin de renforcer les droits de ces derniers, AEPO-ARTIS organise régulièrement des séminaires et des ateliers consacrés à l'évolution récente au plan juridique. Les représentantes et représentants des sociétés de gestion se réunissent en outre plusieurs fois par année dans le cadre d'un groupe d'experts afin d'évoquer des problématiques juridiques et pratiques actuelles et de préparer les prises de position politiques d'AEPO-ARTIS.

Les rencontres physiques du groupe d'experts sont toujours organisées dans le pays qui assure la présidence du Conseil de l'UE. En application de ce principe, la première réunion s'est tenue en juin à Varsovie et la deuxième en octobre à Copenhague. Les autres séances ont pris la forme de visioconférences.

Durant l'année sous revue, l'intelligence artificielle, et plus spécifiquement le code de bonnes pratiques de l'IA rédigé par l'Union européenne (UE), a dominé les discussions, parallèlement aux évolutions du droit dans certains pays et aux défis dans le domaine du droit d'auteur. Une autre question centrale traitait de la directive de l'UE relative à la durée de protection du droit d'auteur, qui a prolongé la durée de protection dans le domaine phonographique de 50 à 70 ans en faveur des artistes interprètes et des producteurs. L'association AEPO-ARTIS plaide pour que cette prolongation de la durée de protection soit étendue aux artistes interprètes du secteur de l'audiovisuel. Par ailleurs, AEPO-ARTIS poursuit son engagement afin qu'un droit à rémunération des artistes interprètes pour les utilisations à la demande soit introduit dans le plus grand nombre possible d'États ayant transposé de manière minimale la directive de l'UE sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché intérieur numérique (directive DSM).

Comme toujours, plusieurs arrêts importants rendus par la Cour de justice de l'Union européenne et leurs répercussions sur l'activité des sociétés de gestion ont été au cœur des discussions.

L'assemblée générale 2025 s'est tenue en mai à Bruxelles comme à l'accoutumée. SWISSPERFORM y a été représentée par Daniel-André Müller.

AEPO-ARTIS et le SCAPR ont organisé ensemble un nouvel « Actors' Summit » qui s'est tenu à Zagreb au mois de mars. Au-delà des thématiques audiovisuelles, les participants ont aussi discuté de l'utilisation et de la diffusion de l'ISAN (International Standard Audiovisual Number).

Droits des producteurs étrangers

Producteurs étrangers (domaine phonographique)

Il n'était pas possible de conclure des contrats de réciprocité sous l'ancien système de répartition fondé uniquement sur le chiffre d'affaires. Le passage à une répartition mixte basée à la fois sur l'utilisation et sur le chiffre d'affaires permet désormais des échanges de rémunérations.

SWISSPERFORM a choisi en 2023 de collaborer avec Peermusic pour percevoir à l'étranger les rémunérations de ses titulaires de droits, cette société bénéficiant d'une longue expérience et d'une grande expertise professionnelle en matière de droits voisins.

Tous les producteurs de phonogrammes concernés ont été informés par SWISSPERFORM que les prétentions seraient désormais exercées au plan international par Peermusic. Les titulaires de droits intéressés ont pu confier à SWISSPERFORM un mandat pour la perception de leurs rémunérations à l'échelle mondiale, après avoir signé à cet effet un avenant au contrat. Il va de soi qu'une cession des droits pour l'étranger reste possible en tout temps.

S'agissant des droits des titulaires de droits étrangers en Suisse, de nombreux producteurs sont représentés par des preneurs de licence, des distributeurs ou des agents. SWISSPERFORM propose aux sociétés sœurs étrangères qui aimeraient percevoir des rémunérations en Suisse pour leurs titulaires de droits, de conclure un simple « Mandat de gestion pour les producteurs de phonogrammes et/ou contrat d'autorisation de perception des redevances pour les producteurs de phonogrammes ». Ces sociétés sœurs peuvent ensuite prendre part à la répartition de SWISSPERFORM basée à la fois sur l'utilisation et le chiffre d'affaires en faveur de leurs ayants droit.

Les recettes de l'année sous revue en provenance de l'étranger, s'élevant à CHF 1'988.85 (CHF 1'684.- l'année passée), ont été un peu plus élevées que l'année précédente, mais restent encore très modestes, les processus visant à faire valoir les prétentions auprès des sociétés sœurs étant encore en voie d'élaboration. Elles devraient toutefois augmenter ces prochaines années. De leur côté, les montants versés aux sociétés sœurs étrangères ont atteint CHF 187'225.34 (CHF 162'932.32 l'année précédente). Les recettes les plus élevées provenaient du Royaume-Uni, qui était également le principal bénéficiaire des versements.

Producteurs étrangers (domaine audiovisuel)

La situation se présente comme suit concernant les droits voisins des producteurs étrangers dans le domaine de l'audiovisuel : leurs droits voisins issus de l'exploitation de leurs films en Suisse sont réglés par le biais de mandats de gestion que SWISSPERFORM conclut avec les sociétés étrangères chargées d'exercer les droits cinématographiques. En Suisse, les droits voisins de ce groupe d'ayants droit sont gérés par SWISSPERFORM et les droits d'auteur par Suissimage.

À l'étranger en revanche, les droits d'auteur et les droits voisins des producteurs – pour autant que la loi nationale alloue des droits voisins aux producteurs – sont fréquemment exercés par la même société de gestion et ne sont pas distincts au sein de cette société. Par conséquent, les redevances de droits voisins dévolues aux producteurs suisses dans ces pays, compte tenu des utilisations, ne sont pas séparées des redevances de droits d'auteur. Les versements que Suissimage reçoit de l'étranger en faveur de producteurs de films suisses sur la base de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères englobent régulièrement la part issue des droits voisins, non distincte. Suissimage transfère alors cette part directement aux producteurs ayants droit. Voilà pourquoi SWISSPERFORM conclut dans ce cas des mandats de gestion unilatéraux avec les sociétés étrangères exerçant les droits des producteurs de films. Aucun nouveau contrat n'a été signé durant l'année sous revue.

Les montants versés à l'étranger se sont élevés à CHF 2'348'748.20 en 2025 (CHF 2'145'023.40 l'année précédente). Comme indiqué, les recettes de l'étranger destinées à des ayants droit de SWISSPERFORM sont réparties directement par Suissimage.

Droits des organismes de diffusion étrangers

Les droits des organismes de diffusion étrangers dont les programmes sont rediffusés en Suisse sont rémunérés par l'intermédiaire de la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF), conformément au contrat de SWISSPERFORM avec cette dernière. L'IRF répartit les fonds qui lui sont virés entre les organismes de diffusion étrangers ayants droit sur la base de son propre règlement de répartition. Des discussions sont actuellement en cours au sein de l'IRF concernant la part dévolue aux organismes de diffusion étrangers.

A portrait of a woman with long, dark, wavy hair and glasses, wearing a dark button-down shirt. She is looking slightly to the right with a gentle smile. The background is a solid dark blue. The text 'Fonds à but culturel et social' is centered in the lower half of the image, framed by two horizontal white lines.

*Fonds à but
culturel et social*

Veronica Fusaro

7. Fonds à but culturel et social

Conformément à l'art. 48, al. 2, de la loi sur le droit d'auteur (LDA), les sociétés de gestion suisses sont autorisées à consacrer une partie des recettes « à des fins de prévoyance sociale et d'encouragement d'activités culturelles ». Cela requiert l'approbation de l'organe suprême de la société et il est généralement admis que la déduction ne doit pas excéder 10 % des recettes tarifaires. En règle générale, les fonds sont administrés par des fondations et la Surveillance fédérale des fondations contrôle que les montants soient utilisés de façon appropriée. En conséquence, 10 % des recettes tarifaires de SWISSPERFORM vont à des institutions culturelles et sociales juridiquement indépendantes de SWISSPERFORM. Les dotations des trois fondations du domaine phonographique supérieures à CHF 50'000.- sont soumises au contrôle d'un conseil dénommé « curatorium », prévu spécialement à cet effet (cf. chapitre 1, Organes et activités).

Des informations sur les montants affectés aux différentes fondations ainsi que sur l'origine des contributions en provenance des diverses catégories de droits se trouvent au chapitre 10 → [Comptes annuels et rapport de transparence à la p. 63.](#)

Les 10 % retenus sur les recettes de l'année 2024 à des fins culturelles et sociales ont été alloués aux institutions en 2025 comme suit :

Domaine phonographique			CHF
Total	3'271'554.37	dont	
	1'264'340.90	à la Fondation suisse des artistes interprètes SIS	
	1'253'564.88	à la Fondation des producteurs de phonogrammes	
	753'648.59	à la Fondation suisse pour la radio et la culture	
Domaine audiovisuel			CHF
Total	3'001'838.27	dont	
	2'337'030.85	à la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse	
	664'807.42	à des fins de prévoyance et d'assistance, versés à :	
		- Fondation suisse des artistes interprètes SIS	166'201.86
		- Fondation Artes & Comoedia	166'201.85
		- Fondation de prévoyance CAST	301'739.48
		- Fondation de prévoyance film et audiovision fpa	30'664.23

Les affectations se fondent sur la décision de l'assemblée des délégués du 13 juin 2019.



*Autorités de
surveillance*

Riccy Rodrigues

8. Autorités de surveillance

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)

Dans le cadre de son activité de surveillance, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) veille au respect de l'ensemble des obligations légales qui incombent aux sociétés de gestion. Ces dernières sont ainsi notamment tenues de soumettre un rapport de transparence détaillé à l'IPI, qui l'examine ensuite minutieusement. Cette analyse porte, d'une part, sur le contrôle de plausibilité des comptes annuels. D'autre part, elle vise aussi à s'assurer que les sociétés ont déclaré et traité correctement les potentiels conflits d'intérêts, et qu'elles respectent les règles applicables en matière de gouvernance d'entreprise. À travers cette procédure, l'IPI garantit que les sociétés de gestion sont gérées de manière transparente et selon des normes reconnues.

D'autres rencontres personnelles ont eu lieu au cours de l'année sous revue entre l'IPI et les directions des sociétés de gestion. Les discussions ont principalement porté sur les questions tarifaires actuelles et sur des thèmes généraux relatifs aux différentes sociétés de gestion.

De plus, des collaboratrices et collaborateurs de SWISSPERFORM ont participé à différents événements organisés par l'IPI. Ces échanges ont notamment permis d'engager le dialogue sur la politique en matière de droit d'auteur et la pratique de surveillance, favorisant ainsi le transfert continu de connaissances entre les organisations participantes.

Le rapport de transparence 2024 de SWISSPERFORM a été soumis à l'Institut par courrier du 9 octobre 2025. Celui-ci l'a approuvé sans condition par décision du 22 décembre 2025.

Principauté du Liechtenstein

SWISSPERFORM se charge d'exercer dans la Principauté du Liechtenstein l'ensemble des droits voisins soumis à la gestion collective. Cette activité se fonde sur une concession délivrée par le gouvernement de la Principauté, qui a été prolongée pour la dernière fois en juillet 2022 pour cinq années supplémentaires.

À travers sa loi sur les sociétés de gestion (VGG) en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021, la Principauté du Liechtenstein a transposé la directive européenne sur l'égalité de traitement et la transparence. Les sociétés de gestion suisses au bénéfice d'une concession pour le Liechtenstein ont maintenu leurs concessions dans la Principauté et mis en œuvre les dispositions de la VGG tout en adoptant une approche pragmatique afin de garantir une gestion économique.

Les tarifs communs des sociétés de gestion approuvés en Suisse sont également soumis à l'approbation de l'Office de l'économie nationale dans la Principauté. En outre, l'Office reçoit chaque année le rapport annuel de SWISSPERFORM. Après approbation par l'autorité de surveillance suisse (IPI), le document est porté à la connaissance de la Principauté, puis validé officiellement par l'Office de l'économie nationale.



*Informations
financières*

9. Informations financières

A. Introduction

L'activité de SWISSPERFORM se fonde sur les dispositions de la loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA) ainsi que sur la loi liechtensteinoise sur la gestion collective (liechtensteinisches Verwertungsgesellschaftengesetz, VGG). SWISSPERFORM est dès lors soumise à la surveillance de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) et, pour le Liechtenstein, à celle de l'Office de l'économie nationale.

En application de la directive 2014/26/UE du Parlement européen et du Conseil, la Principauté du Liechtenstein a édicté en 2021 une loi révisée sur la gestion collective qui prévoit, à l'article 47, l'obligation pour les sociétés de gestion d'établir un rapport de transparence annuel. Les détails quant au contenu de ce rapport sont précisés dans une annexe de la loi. Des informations financières sont présentées ci-après sous une forme synthétique. Il s'agit à la fois d'informations qui figuraient déjà dans les précédents rapports annuels et d'autres qui répondent spécifiquement aux nouvelles exigences de la loi liechtensteinoise.

B. Informations financières importantes

Recettes tarifaires

Les recettes tarifaires de SWISSPERFORM se sont élevées à CHF 63,6 millions pour l'exercice 2025, soit une hausse de CHF 0,8 million ou 1,3 % par rapport à l'année précédente. L'année 2025 marque un record historique pour SWISSPERFORM en matière de recettes tarifaires sur ses 32 ans d'existence, porté essentiellement par la croissance des revenus provenant des droits d'exécution et de la rémunération sur supports vierges.

Évolution relative aux différents droits

Droits de retransmission : la transition du linéaire au non-linéaire est annoncée depuis de nombreuses années. En dépit de ces prévisions, les recettes en provenance des droits de retransmission restent stables à un niveau élevé. Dans le cas du tarif le plus important, à savoir le TC 1 (retransmission de programmes dans les réseaux câblés), les recettes ont atteint CHF 22,3 millions, ce qui équivaut à un recul de quelque CHF 0,6 million (soit 2,4 %) par rapport à l'année précédente.

Droits d'exécution : la dynamique positive observée en 2023 pour les droits d'exécution s'est confirmée en 2025. Les recettes provenant de tarifs incluant un public ont ainsi de nouveau progressé : TC Hb Manifestations dansantes et récréatives +12 % et TC K Concerts et productions analogues +21,2 %. Le tarif principal, à savoir le TC 3a (musique de fond ou d'ambiance), a également poursuivi sa croissance, générant une augmentation de recettes de plus de CHF 0,5 million, soit +4,8 % pour la radio et +12,3 % pour la télévision.

Rémunération sur les supports vierges : ce secteur a connu une évolution très positive. Si les recettes issues des ordinateurs portables ont légèrement diminué d'environ CHF 49'000.– (–4,3 %) et celles des disques durs externes d'environ CHF 0,1 million (–30,2 %), cette baisse a été largement compensée par la hausse des revenus dans d'autres segments : en 2025, après un recul l'année précédente, les recettes provenant des smartphones ont progressé d'environ CHF 0,3 million (+18,2 %) et celles des tablettes d'environ CHF 0,1 million (+36,7 %). Pour sa part, le TC 12 (set-top-boxes, y compris TV en différé) a comptabilisé des recettes à hauteur de CHF 13 millions, soit une hausse d'environ CHF 0,6 million (+4,9 %).

Droits de diffusion : les recettes 2025 en provenance des droits de diffusion se sont élevées à CHF 12 millions, ce qui correspond à une baisse d'environ CHF 0,4 million (–3,2 %). Cette réduction est principalement due au recul des recettes publicitaires issues des radios privées.

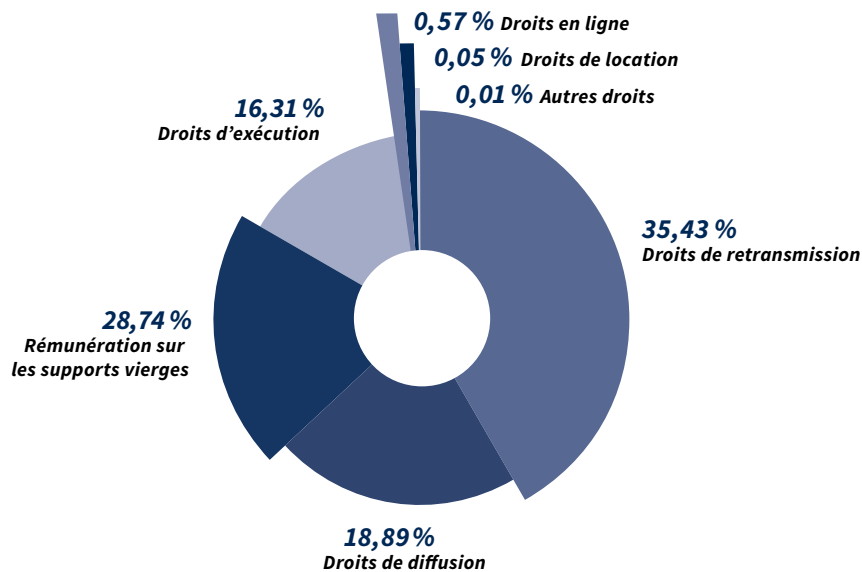
Droits en ligne : des recettes émanant de droits en ligne (environ CHF 0,4 million) ont pu être comptabilisées en 2025 pour la troisième fois en provenance du nouveau TC 14 (vidéo à la demande). Par rapport à l'année précédente, ce montant équivaut à une hausse de 36,9 %. Il apparaît que le processus de recouvrement est désormais bien établi auprès des plateformes.

Autres domaines : les recettes en provenance des autres domaines (droit de location, autres tarifs spécifiques) se situent toujours à un niveau très faible, comme les années précédentes.

Recettes tarifaires en provenance des différents droits

Droits	2021	2022	2023	2024	2025
Droits de retransmission	23'759'330.59	23'576'256.18	23'601'699.20	23'160'004.67	22'529'351.93
Droits d'exécution	7'819'255.81	7'726'691.82	9'773'115.86	9'719'810.01	10'374'989.07
Rémunération sur les supports vierges	16'161'582.25	17'611'943.35	16'935'767.77	17'189'589.09	18'278'074.30
Droits de location	28'930.00	29'978.53	29'102.60	34'158.45	30'478.28
Droits de diffusion*	14'543'394.94*	12'291'057.40	12'408'038.22	12'407'432.15	12'011'489.42
Droits en ligne	1'297.15	8'720.00	294'547.12	269'227.78	364'937.84
Autres droits	8'000.00	1'321.15	1'304.15	2'323.78	2'699.60
Total	62'321'790.74	61'245'968.43	63'043'574.92	62'782'545.85	63'592'020.44
Frais administratifs	8,43%	9,29%	9,86%	11,22%	11,04%

* Droits de diffusion y compris recettes/charges spéciales de CHF 1'747'463.- au total (2021)



Recettes tarifaires brutes 2025, comparées à celles de l'année précédente

Tarif	Encaissement par	Désignation du tarif	2025	2024
Droits de retransmission			CHF	CHF
TC 1	Suissimage	Retransmission de programmes dans les réseaux câblés	22'272'710.11	22'831'961.09
	Suissimage	Recettes supplémentaires	45'353.89	55'599.95
	Suissimage	Lots mixtes, part retransmission (10 %)	2'144.30	2'343.67
TC 2b	Suissimage	Retransmission via des réseaux IP	209'143.63	270'099.96
Droits d'exécution			CHF	CHF
TC 3a	SUISA	Réception publique radio/musique de fond/phonogrammes	5'746'192.19	5'490'412.35
	SWISSPERFORM	Réception publique radio/musique de fond/phonogrammes	5'448.96	72.01
	SUISA	Réception publique TV base et complément	1'850'900.26	1'648'581.52
TC 3b	SUISA	Divertissement de fond ou d'ambiance dans les bateaux, trains, voitures publicitaires, etc. audio	12'152.81	12'255.80
	SUISA	Divertissement de fond ou d'ambiance dans les autocars audio/vidéo	24'404.37	19'982.42
	SUISA	Divertissement de fond ou d'ambiance dans les avions audio/vidéo	36'812.87	30'395.32
TC 3c	SUISA	Réception d'émissions de télévision sur grand écran (public viewing)	27'068.79	8'572.29
TC C	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par les églises	24'174.48	21'117.16
TC E	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans les cinémas	180'617.86	167'757.49
TC H	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans l'industrie hôtelière	570'928.57	606'449.51
TC Hb	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes pour des manifestations dansantes et récréatives	631'596.55	563'982.81
TC HV	SUISA	Hôtel-vidéo	3'660.79	3'980.01
TC K	SUISA	Concerts et productions analogues	1'011'582.61	892'429.59
	SWISSPERFORM	Concerts et productions analogues	43.50	37'545.72
TC L	SUISA	Cours de danse et ballet	233'579.27	215'953.84
TC Ma	SUISA	Juke-boxes	7'842.18	8'668.96
TC T	SUISA	Projections payantes/télékiosque/Audiotex	0.00	-14'138.23
TC Z	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans les cirques	7'983.01	5'791.44
Sous-total			32'904'341.00	32'879'814.68

Suite 1

Recettes tarifaires brutes 2025, comparées à celles de l'année précédente

Tarif	Encaissement par	Désignation du tarif	2025	2024
Redevance sur les supports vierges			CHF	CHF
TC 4	SUISA	Copie privée, supports vierges/ audio	1'034.94	3'610.97
	SUISA	Copie privée, supports vierges/ vidéo	0.85	23.13
	SUISA	Copie privée, CD-R	3'681.06	6'316.20
	SUISA	Copie privée, DVD	15'639.52	21'606.61
TC 4i	SUISA	Copie privée, enregistreurs numériques audio	4'024.21	9'632.30
	SUISA	Copie privée, enregistreurs numériques vidéo	158'823.71	81'663.23
	SUISA	Redevance sur les mémoires de téléphones portables	2'157'015.36	1'824'214.82
	SUISA	Redevance sur les mémoires de tablettes	525'464.26	384'328.72
	SUISA	Ordinateurs portables	1'080'127.13	1'129'071.44
	SUISA	Disques durs externes	297'982.97	426'804.21
TC 7	ProLitteris	Utilisation scolaire/audio	27'801.78	23'607.41
	ProLitteris	Utilisation scolaire/vidéo	556'035.58	472'148.71
	ProLitteris	Réseaux	127'929.03	106'843.18
TC 8	ProLitteris	Utilisations au sein d'entreprises	292'146.20	271'958.75
TC 12	Suissimage	Set-top-boxes (y c. part de 50 % au supplément 1)	11'768'912.72	11'210'365.82
TC 12	Suissimage	Part au supplément 1 (50%)	1'261'454.98	1'217'393.59
Sous-total			51'182'415.30	50'069'403.77

Suite 2

Recettes tarifaires brutes 2025, comparées à celles de l'année précédente

Tarif	Encaissement par	Désignation du tarif	2025	2024
Droits de location			CHF	CHF
TC 5	ProLitteris	Location de phonogrammes	14'959.49	14'983.60
	ProLitteris	Location de vidéogrammes	15'518.79	19'174.85
Droits de diffusion			CHF	CHF
TC 1	Suissimage	Lots mixtes, part diffusion primaire (90 %)	19'298.58	21'093.02
	Suissimage	Diffusion primaire de programmes dans les réseaux câblés	63'090.08	64'674.22
A radio répertoire USA	SWISSPERFORM	Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes (répertoire états-unien)	210'000.00	210'000.00
A Radio	SWISSPERFORM	Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes	6'050'000.00	6'050'000.00
A TV	SWISSPERFORM	Programmes radio repris	70'000.00	70'000.00
	SWISSPERFORM	Phonogrammes du commerce dans des productions propres	577'000.00	577'000.00
	SWISSPERFORM	Vidéogrammes du commerce	1'673'000.00	1'673'000.00
	SWISSPERFORM	Films musicaux	30'000.00	30'000.00
TC S radio	SUISA	Utilisation de phonogrammes par des radios privées	2'413'122.41	2'951'764.42
	SWISSPERFORM	Utilisation de phonogrammes par des radios privées	36'000.00	24'000.00
TC S TV	SUISA	Phonogrammes du commerce	209'878.59	191'100.09
	SUISA	Vidéogrammes du commerce	64'740.76	45'752.09
	SUISA	Films musicaux	23'744.75	12'147.47
Sous-total			62'652'768.75	62'000'093.53

Suite 3

Recettes tarifaires brutes 2025, comparées à celles de l'année précédente

Tarif	Encaissement par	Désignation du tarif	2025	2024
Autres droits de diffusion				
	SWISSPERFORM	Télévisions privées étrangères pour fenêtres publicitaires suisses	209'709.82	211'316.07
	SIG	Simulcasting étranger	80'000.00	40'000.00
TC Y radio	SUISA	Utilisation de phonogrammes par les radios à péage	4'501.49	1'425.93
TC Y TV	SUISA	Vidéogrammes du commerce	251'383.22	235'075.27
		Films musicaux	26'019.72	23'083.57
Autres droits			CHF	CHF
TC 10	ProLitteris	Utilisation d'œuvres et de prestations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles	2'173.10	2'091.50
TC 13	ProLitteris	Utilisation de droits orphelins	526.50	232.20
Droits en ligne			CHF	CHF
TC WEB en ligne	SUISA	Web / Live Streaming	-1'282.07	0.00
TC 14	SSA	Vidéo à la demande	357'255.11	260'867.78
Droits en ligne	SWISSPERFORM		8'964.80	8'360.00
Total			63'592'020.44	62'782'545.85

A portrait of a woman with curly, light brown hair, wearing a dark blue long-sleeved shirt and light-colored pants. She has her arms crossed and is looking directly at the camera against a dark blue background.

*Comptes annuels et
rapport de transparence*

Manuela Biedermann

10. Comptes annuels

Bilan

<i>en KCHF</i>	<i>Annexe voir note</i>	2025	2024
Liquidités		20'329	29'108
Immobilisations financières à court terme		11'700	4'000
Titres	1	65'159	56'234
Créances utilisateurs de droits	2	810	771
Autres créances à court terme	3	234	659
Comptes de régularisation actifs	4	1'175	591
Actif circulant		99'407	91'363
Immobilisations corporelles	5	1'002	679
Immobilisations financières	6	8'076	14'584
Actif immobilisé		9'078	15'263
Actif		108'485	106'626
Dettes résultant de droits voisins	7	3'827	1'451
Dettes résultant de livraisons et de prestations	8	839	290
Autres dettes à court terme	8	1'193	1'188
Dettes à court terme	9	60'572	59'269
Comptes de régularisation passifs	10	312	1'389
Dettes à court terme		66'743	63'588
Dettes à long terme	11	41'742	43'039
Dettes à long terme		41'742	43'039
Fonds étrangers		108'485	106'626
Capital social et réserves	12	0	0
Fonds propres		0	0
Passif		108'485	106'626

Compte de résultat

<i>en KCHF</i>	<i>Annexe voir note</i>	2025	2024
Produit de la gestion de droits voisins (Suisse)	13	66'698	65'599
Produit de la gestion de droits voisins (étranger)	14	1'371	600
Autres produits d'exploitation	15	914	-628
Indemnisation d'encaissement	16	-3'106	-2'817
Déduction à but culturel et social	17	-6'355	-6'273
Produit net		59'522	56'481
Répartition des droits voisins	18	-55'588	-53'595
Organes et commissions	19	-419	-429
Mandats externes	20	-522	-603
Charges de personnel	21	-4'636	-4'854
Autres charges d'exploitation	22	-711	-838
Amortissements des immobilisations corporelles	5	-475	-333
Charges d'exploitation		-62'351	-60'652
Résultat d'exploitation		-2'829	-4'171
Produits financiers	23	4'862	4'747
Charges financières	24	-1'771	-574
Résultat financier		3'091	4'173
Résultat ordinaire / résultat annuel avant impôts		263	2
Impôts		-263	-2
Bénéfice annuel		0	0

Tableau de flux de trésorerie

<i>en KCHF</i>	<i>Annexe voir note</i>	2025	2024
Bénéfice annuel		0	0
Diminution/augmentation des titres	+/-	-1'724	-2'476
Diminution/augmentation des créances utilisateurs	+/-	-38	319
Diminution/augmentation des autres créances à court terme	+/-	424	-309
Diminution/augmentation des comptes de régularisation actifs	+/-	-584	24
Amortissements des immobilisations corporelles	+/-	475	333
Augmentation/diminution des dettes résultant de droits voisins	+/-	2'376	265
Augmentation/diminution des dettes résultant de livraisons et de prestations	+/-	549	19
Augmentation/diminution des autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs	+/-	-1'072	538
Augmentation/diminution des dettes à court et à long terme	+/-	6	-109
<i>Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation</i>	=	410	-1'396
Investissements en immobilisations financières à court terme	-	-7'700	3'000
Investissements en titres	-	-18'277	-12'699
Désinvestissements des immobilisations financières	+	11'077	5'519
Investissements en immobilisations corporelles	-	-797	-329
Désinvestissements en titres	+	6'508	5'099
<i>Flux financiers provenant de l'activité d'investissement</i>	=	-9'190	591
<i>Flux financiers provenant de l'activité de financement</i>	=	0	0
<i>Variation des liquidités</i>		-8'780	-806
État des fonds :			
État des liquidités au 1.1		29'108	29'914
État des liquidités au 31.12		20'329	29'108
<i>Variation des liquidités</i>		-8'780	-806

Annexe aux comptes annuels

Principes de la présentation des comptes

Généralités

SWISSPERFORM est une association dont le siège est à Zurich et qui est soumise aux prescriptions légales des articles 60 ss du Code civil suisse (CC).

Les comptes annuels sont établis sur la base de critères économiques dans le respect des dispositions du Code des obligations suisse et conformément à l'ensemble des Recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC, en application du principe des coûts historiques. Les titres de l'actif circulant, évalués d'après le principe de la valeur du marché (fair value), constituent une exception.

Principes d'évaluation

Liquidités

Les liquidités sont inscrites au bilan à la valeur nominale et se composent des soldes de caisse, d'avoirs sur comptes postaux et bancaires ainsi que de placements à court terme dont l'échéance résiduelle est inférieure ou égale à 90 jours.

Immobilisations financières à court terme

Ce poste englobe les placements à court terme dont l'échéance résiduelle est supérieure à 90 jours, mais inférieure à un an. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Titres (actif circulant)

Ce poste englobe les titres facilement négociables qui peuvent être aliénés en tout temps. Ils sont inscrits au bilan aux valeurs du marché.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les risques de perte concrets sont pris en compte individuellement. Les créances non recouvrables sont passées en perte.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation servent à affecter les charges et produits à l'exercice au cours duquel ils ont été générés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Le seuil déterminant pour l'inscription à l'actif est de CHF 1000.-. L'amortissement s'effectue de manière linéaire sur toute la durée d'utilisation économique.

Mobilier	8 ans
Matériel informatique/logiciels	5 ans
Machines de bureau	5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite d'éventuelles dépréciations. Elles englobent les titres, le dépôt de garantie de loyer et des prêts à long terme. Les prêts à long terme sont évalués à la valeur nominale en tenant compte des risques de solvabilité.

Fonds étrangers (à court et à long terme)

On entend par fonds étrangers à court terme les engagements vraisemblablement exigibles dans le délai d'une année à compter du jour du bilan ou au cours d'un cycle d'exploitation normal. Tous les autres engagements sont considérés comme des fonds étrangers à long terme.

Dettes

Les dettes résultant de droits voisins ainsi que les autres dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Dettes (à court et à long terme)

Des dettes sont constituées lorsqu'un événement passé :

- a) génère une obligation probable,
- b) qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation,
- c) qu'il est possible d'estimer le montant de l'obligation de manière fiable.

L'évaluation s'effectue selon des critères économiques uniformes. Les dettes qui ne sont pas suivies d'une sortie de fonds dans le délai d'un an sont affectées aux dettes à long terme.

Les « dettes à court terme » englobent les « recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits » qui ne sont attribuées aux groupes d'ayants droit que l'année suivante sur la base de la ventilation. Les « prétentions pour objectifs culturels et sociaux » ne sont entièrement versées aux fonds à but culturel et social que l'année suivante également.

Les « dettes à long terme » regroupent toutes les prétentions d'ayants droit vis-à-vis de SWISS-PERFORM. Afin de garantir d'éventuelles prétentions tardives, des réserves séparées sont constituées. Les prétentions se prescrivent par cinq ans à compter de l'exécution de la répartition, mais au plus tard le 31 décembre de la sixième année suivant l'utilisation en question.

Les montants non sollicités par des ayants droit à l'expiration du délai de prescription de cinq ans sont à nouveau dissous sur décision des groupes d'experts compétents et retournent à la répartition et donc aux ayants droit.

Impôts

Comme les sociétés de gestion ne doivent pas viser de but lucratif conformément à l'art. 45, al. 3, LDA, il n'y a pas de conséquences fiscales. L'Administration fiscale cantonale de Zurich a fixé les facteurs d'estimation déterminants (capital imposable) pour les impôts cantonaux et communaux.

Comptabilisation

Les produits résultant de la fourniture de prestations sont comptabilisés dès que la prestation a été fournie, que le montant des produits et celui des coûts peuvent être déterminés de manière fiable et que l'apport d'avantages économiques est probable.

Comme la loi oblige les sociétés de gestion à établir des tarifs communs et à désigner un organe commun d'encaissement (art. 47 LDA), l'une des cinq sociétés suisses se charge, pour chaque tarif commun, de l'encaissement pour le compte de toutes et transfère les parts des quatre autres répertoires aux sociétés sœurs compétentes. Étant donné que ce transfert entre dans le cadre des affaires d'intermédiaires, seule la part propre, et non celles qui reviennent aux autres sociétés sœurs, est indiquée en tant que chiffre d'affaires.

Dépréciation d'actifs (impairment)

En présence de signes d'une dépréciation, on examine la valeur des actifs au jour du bilan. Si la valeur comptable dépasse la valeur d'usage en tant que valeur actuelle des futures entrées ou sorties de trésorerie attendues de même que la valeur nette de marché, l'actif est réévalué jusqu'à la valeur d'usage. La dépréciation de valeur est débitée au compte de résultat.

Transactions avec des parties liées

On entend par partie liée toute personne physique ou morale qui peut exercer, de manière directe ou indirecte, une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Les membres du comité et de la direction doivent être considérés comme des parties liées. Les membres du comité sont la plupart du temps eux-mêmes membres de l'association ou des organes de membres de l'association. En toute logique, ils reçoivent par conséquent, outre des jetons de présence en leur qualité de membres du comité, également des redevances de droits voisins pour l'utilisation de leurs œuvres. Ces redevances se fondent toutefois sur le règlement de répartition dont le champ d'application est général. Les membres du comité ne bénéficient d'aucun avantage particulier. Les quatre autres sociétés de gestion suisses, dites sociétés sœurs de SWISSPERFORM, ne doivent pas être considérées comme des parties liées puisqu'elles n'ont aucune influence sur les décisions de l'association SWISSPERFORM.

Commentaire

Actif

en KCHF

1. Titres	2025	2024
Coût d'acquisition (cours d'achat) état au 1.1	55'108	47'928
Entrées	18'277	12'699
Sorties	-11'077	-5'519
Coût d'acquisition (cours d'achat) état au 31.12	62'308	55'108
Ajustements de valeur cumulés état au 1.1	1'126	-1'350
Réévaluation	2'342	1'811
Déévaluation	-618	665
Ajustements de valeur cumulés état au 31.12	2'851	1'126
Total titres	65'159	56'234

2. Créances utilisateurs de droits	2025	2024
Créances utilisateurs de droits	810	771
Total créances utilisateurs de droits	810	771

Des amortissements de débiteurs à hauteur de KCHF 510 (KCHF 505 l'année précédente) ont été effectués durant l'exercice conformément aux décomptes des sociétés sœurs. Comme cette perte sur débiteurs a été générée auprès des sociétés sœurs, elle n'est pas mentionnée comme correction de valeur dans les comptes annuels de SWISSPERFORM.

3. Autres créances à court terme	2025	2024
Avance de contributions à des associations	0	99
Créances autorité fiscale	234	560
Total autres créances à court terme	234	659

Les « créances envers l'autorité fiscale » comprennent des avoirs d'impôt anticipé à hauteur de KCHF 225 (KCHF 548 l'année précédente).

4. Comptes de régularisation actifs	2025	2024
Comptes de régularisation actifs envers des tiers	138	158
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	1'038	433
Total comptes de régularisation actifs	1'175	591

Les « coûts imputables activés à la charge de la répartition entre les ayants droit » correspondent à des coûts directs des groupes d'experts. Le résultat financier annuel contribue de manière significative à l'allègement des coûts annuels. Au cours de l'exercice sous revue, cet allègement a été inférieur d'environ KCHF 1'100 à celui de l'année précédente.

Interprètes de phonogrammes	249	0
Interprètes de l'audiovisuel	134	0
Producteurs de phonogrammes	655	433
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	1'038	433

5. Immobilisations corporelles	2025	2024
---------------------------------------	-------------	-------------

Coût d'acquisition brut état au 1.1	1'572	1'246
Entrées	797	329
Sorties	-459	-3

Coût d'acquisition brut état au 31.12	1'911	1'572
--	--------------	--------------

Corrections de valeur cumulées état au 1.1	-892	-562
Amortissements planifiés	-475	-333
Sorties	459	3

Corrections de valeur cumulées état au 31.12	-908	-892
---	-------------	-------------

Total immobilisations corporelles	1'002	679
--	--------------	------------

Mobilier	43	45
Installations informatiques	941	623
Machines de bureau	18	12
Valeur comptable immobilisations corporelles au 31.12	1'002	679

6. Immobilisations financières	2025	2024
---------------------------------------	-------------	-------------

Coût d'acquisition état au 1.1	14'583	19'682
Sorties	-6'508	-5'099

Coût d'acquisition état au 31.12	8'075	14'583
---	--------------	---------------

Corrections de valeur cumulées état au 31.12	1	1
---	----------	----------

Total immobilisations financières	8'076	14'584
--	--------------	---------------

Titres	8'000	14'500
Dépôt de garantie de loyer, intérêts inclus	76	84
Valeur comptable immobilisations financières au 31.12	8'076	14'584

Passif

en KCHF

7. Dettes résultant de droits voisins	2025	2024
Dettes résultant de droits voisins / ayants droit	1'203	115
Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger	2'624	1'336
Total dettes résultant de droits voisins	3'827	1'451
Les « dettes résultant de droits voisins / ayants droit » sont des avoirs provenant de répartitions de SWISSPERFORM qui n'ont pas encore pu être virés.		
Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger, état au 1.1	1'336	1'123
Recettes de l'étranger	1'371	600
Versements à divers ayants droit	-83	-387
Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger, état au 31.12	2'624	1'336
8. Dettes résultant de livraisons et de prestations	2025	2024
Dettes envers des tiers	834	278
Dettes envers des parties liées	4	11
Total dettes résultant de livraisons et de prestations	839	290
8. Autres dettes à court terme	2025	2024
Dettes envers l'autorité fiscale	984	975
Dettes envers les assurances sociales et l'institution de prévoyance	209	214
Total autres dettes à court terme	1'193	1'188
9. Dettes à court terme	2025	2024
État au 1.1	59'269	59'797
Reclassement sous « Dettes à long terme »	-34'782	-35'037
Utilisation	-24'487	-24'760
Constitution de dettes avec effet sur le résultat	60'572	59'269
Total dettes à court terme	60'572	59'269
Les postes désignés l'année précédente comme « provisions à court terme » sont désormais présentés comme « dettes à court terme ». Cela ne modifie en rien la substance économique de ces postes.		
Prétentions des ayants droit sur recettes année précédente	-34'782	-35'037
Reclassement sous « Dettes à long terme »	-34'782	-35'037
Versement aux Fonds à but culturel et social en provenance des recettes année précédente	-6'273	-6'300
Versement à un groupe d'ayants droit en provenance des recettes année précédente	-18'213	-18'460
Utilisation	-24'487	-24'760
Recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits	54'217	52'996
Prétentions pour objectifs culturels et sociaux	6'355	6'273
Constitution de dettes avec effet sur le résultat	60'572	59'269

10. Comptes de régularisation passifs **2025** **2024**

Comptes de régularisation passifs	53	198
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables au profit de la répartition entre les ayants droit	131	1'072
Régularisation des avoirs vacances	129	120

Total comptes de régularisation passifs **312** **1'389**

Interprètes de phonogrammes	0	457
Interprètes de l'audiovisuel	0	268
Producteurs de l'audiovisuel	131	346
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables au profit de la répartition entre les ayants droit	131	1'072

Les « coûts imputables activés à la charge de la répartition entre les ayants droit » correspondent à des coûts directs des groupes d'experts. Le résultat financier annuel contribue de manière significative à l'allègement des coûts annuels. Au cours de l'exercice sous revue, cet allègement a été inférieur d'environ KCHF 1100 à celui de l'année précédente.

11. Dettes à long terme **2025** **2024**

État au 1.1	43'039	42'619
Reclassement de « Dettes à court terme »	34'782	35'037
Débit coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	639	266
Utilisation	-36'718	-34'884

Total dettes à long terme **41'742** **43'039**

Les postes désignés l'année précédente comme « provisions à long terme » sont désormais présentés comme « dettes à long terme ». Cela ne modifie en rien la substance économique de ces postes.

Prétentions groupes d'ayants droit sur recettes année précédente	34'782	35'037
Reclassement de « Dettes à court terme »	34'782	35'037

Les avoirs provenant des années précédentes et non encore répartis, à savoir KCHF 41'742 (KCHF 43'039 l'année précédente), sont des montants destinés à des interprètes et producteurs suisses et étrangers.

Un montant de KCHF 54'931 (KCHF 53'343 l'année précédente) a été versé au titre des prétentions des ayants droit.

12. Capital social et réserves

SWISSPERFORM ne dispose ni d'un capital social ni de réserves puisque toutes les recettes sont distribuées aux ayants droit.

Compte de résultat

en KCHF

13, 16 et 17. Recettes tarifaires brutes et affectations aux Fonds

Recettes 2025 à transférer en provenance de l'exercice des droits, hors TVA

Droits KCHF	Recettes tarifaires	Frais d'encaiss. soc. sœurs	Recettes brutes	10 % affectation aux Fonds	Recettes nettes	Coûts imputables tarifs 2025	Part frais admin. généraux	Recettes 2025 à transférer
Droits de retransmission	22'757	-228	22'529	-2'253	20'276	-4	-1'061	19'212
Droits d'exécution	12'159	-1'784	10'375	-1'033	9'342	-2	-489	8'851
Rémunération sur les supports vierges	18'816	-538	18'278	-1'828	16'450	0	-861	15'590
Droits de location	36	-5	30	-3	27	0	-1	26
Droits de diffusion	12'467	-456	12'011	-1'201	10'810	-20	-566	10'225
Autres droits	3	0	3	0	2	0	0	2
Droits en ligne	460	-95	365	-36	328	0	-17	311
Total	66'698	-3'106	63'592	-6'355	57'237	-26	-2'994	54'217

Les recettes tarifaires brutes en provenance de l'exercice des droits s'élèvent à KCHF 63'592 (KCHF 62'783 l'année précédente). 10 % des recettes tarifaires brutes (KCHF 6'355/KCHF 6'273 l'année précédente) sont déduits en faveur des Fonds à but culturel et social.

Les coûts imputables aux différents tarifs, soit KCHF 26 (KCHF 22 l'année précédente) ont été déduits directement des recettes tarifaires correspondantes. Les coûts ou avoirs spécifiques des interprètes de phonogrammes et des interprètes de l'audiovisuel ainsi que des producteurs de phonogrammes et des producteurs de l'audiovisuel, d'un montant total de KCHF 907 (KCHF -639 l'année précédente), ont été portés à l'actif ou au passif et sont inscrits au crédit ou au débit des sommes de répartition 2025 des groupes d'experts.

14. Produit de la gestion de droits voisins (étranger)

2025 **2024**

Produit de la gestion de droits voisins (étranger) 1'371 600

Total produit de la gestion de droits voisins (étranger) **1'371** **600**

15. Autres produits d'exploitation

2025 **2024**

Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit 907 -639

Autres produits 7 11

Total autres produits d'exploitation **914** **-628**

Les « coûts imputables activés à la charge de la répartition entre les ayants droit » correspondent à des coûts directs des groupes d'experts. Le résultat financier annuel contribue de manière significative à l'allègement des coûts annuels. Au cours de l'exercice sous revue, cet allègement a été inférieur d'environ KCHF 1 100 à celui de l'année précédente.

18. Répartition des droits voisins	2025	2024
Recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits	-54'217	-52'996
Recettes à transférer en provenance de l'étranger	-1'371	-600
Total répartition des droits voisins	-55'588	-53'595

Voir « Recettes tarifaires brutes - Recettes 2025 à transférer en provenance de l'exercice des droits ».

19. Organes et commissions	2025	2024
Assemblée des délégués	-55	-87
Élection des délégués	-5	-11
Comité et commissions	-222	-173
Comité Retraite	-23	0
Groupes d'experts	-95	-127
Frais des organes et commissions	-19	-30
Total organes et commissions	-419	-429

La rémunération totale des membres du comité s'est élevée à KCHF 239 (KCHF 173 l'année précédente). En 2025, dans le cadre de la recherche de la succession du directeur, un Comité de nomination et de rémunération a été mis en place et un Comité d'audit et des risques a été créé.

20. Mandats externes	2025	2024
Généraux	-21	-59
Liés à la restructuration	-61	-223
Liés aux groupes d'experts	-162	-131
Liés aux tarifs	-14	-11
Lobbying / politique	-141	-56
Suissimage - répartition producteurs de l'audiovisuel	-55	-55
Suissimage - répartition interprètes de l'audiovisuel	-63	-63
IFPI - répartition producteurs de phonogrammes	-4	-4
Total mandats externes	-522	-603

Les mandats externes comprennent des rémunérations versées à des personnes proches pour un montant total de KCHF 34 (KCHF 131 l'année précédente). Les coûts plus élevés de l'exercice précédent résultaient principalement de l'évaluation de la nouvelle plateforme de données et de répartition.

21. Charges de personnel	2025	2024
Salaires bruts personnel	-3'746	-3'980
Prestations sociales	-734	-814
Frais de personnel annexes	-156	-60
Total charges de personnel	-4'636	-4'854

Le salaire brut du directeur ad interim s'est élevé à KCHF 146 jusqu'en août 2025 et celui du nouveau directeur, à partir de septembre 2025, à KCHF 90 (KCHF 231 l'année précédente). À partir de septembre 2025, la direction était à nouveau composée de trois personnes ; le salaire total s'est élevé à KCHF 514 (KCHF 621 l'année précédente).

Calcul sur la base des emplois fixes :	2025	2024
Rapport entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé	1:3,2	1:3,2
Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle	28,78	30,59
Nombre d'employés en moyenne annuelle	33,89	36,05
	KCHF	KCHF
Passifs de prévoyance du personnel	171	176
Charges prévoyance en faveur du personnel incluses à la note 21	-372	-382
Prévoyance en faveur du personnel		
Depuis le 1 ^{er} janvier 2024, le personnel de SWISSPERFORM est assuré auprès de la fondation de prévoyance Pro-fond dans le cadre d'un contrat d'affiliation. Le plan de prévoyance repose sur le principe de la primauté des cotisations.		
	2025	2024
Nombre d'employés assurés :	91'959*	69'230
Caisse de prévoyance : pas une propre caisse, l'organe paritaire est le conseil de fondation		
Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance		
	2025	2024
Taux d'intérêt (taux minimal fixé par le Conseil fédéral : 2025 1,25%/2024 1,25%)	2,25%	8,00%
Taux de couverture (excédent)	110,1%*	110,1%
* valeurs provisoires		
22. Autres charges d'exploitation		
	2025	2024
Frais de locaux et places de parc	-192	-243
Assurances	-17	-8
Frais informatiques	-69	-161
Frais de bureau et d'administration	-142	-146
Frais de révision	-24	-36
Frais de publicité	-267	-244
Total autres charges d'exploitation	-711	-838
23. Produits financiers		
	2025	2024
Produits des liquidités et des titres	4'781	4'647
Produits des immobilisations financières	81	100
Total produits financiers	4'862	4'747

24. Charges financières	2025	2024
Total charges sur liquidités et titres	-1'769	-572
Total charges sur immobilisations financières	-2	-2
Total charges financières	-1'771	-574
Total résultat financier	3'091	4'173
Le résultat financier général a été imputé aux groupes d'ayants droit proportionnellement au solde moyen des montants non répartis (note 11) de la manière suivante :		
Interprètes de phonogrammes	1'549	2'128
Interprètes de l'audiovisuel	671	886
Producteurs de phonogrammes	490	611
Producteurs de l'audiovisuel	382	549
Résultat financier général	3'091	4'173

Le bénéfice financier est ensuite déduit des coûts imputables des ayants droit.

Autres informations

Accords à long terme

	2025	2024
Contrat de bail Kasernenstrasse 23, Zurich	719	895
Total accords à long terme	719	895

Le contrat de bail pour les bureaux de Zurich a été prolongé et dure jusqu'au 31 janvier 2030.

Restrictions / obligations

À la date du bilan de l'exercice et à celle de l'exercice précédent, il n'y avait ni restriction de la propriété ni autres restrictions des droits de disposer, par exemple des mises en gage. Il n'y avait pas non plus d'obligations contractuelles relatives à l'acquisition d'immobilisations.

Événements après la date de clôture

Depuis la date de clôture, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative. Les comptes annuels sont soumis au comité le 5 mai 2026, puis à l'assemblée des délégués le 10 juin 2026.

Contrôle fiscal 2022

L'Administration fiscale de Zurich a procédé à un contrôle fiscal chez SWISSPERFORM le 6 avril 2022. Celui-ci portait sur l'impôt cantonal de même que sur l'impôt fédéral direct des années 2019 et 2020. La révision fiscale a été achevée au cours de l'exercice sous revue. L'ensemble des six exercices fiscaux encore ouverts, de 2019 à 2024, a été régularisé au moyen d'un rappel d'impôt unique d'un montant total de KCHF 261.

Taux de frais net

Les charges administratives moins les autres produits (sans les charges financières) s'élèvent en tout à KCHF 7'019 (KCHF 7'047 l'année précédente) et correspondent à 11,04 % des recettes tarifaires brutes atteignant KCHF 63'592 (11,22 % de KCHF 62'783 l'année précédente).

Taux de frais brut

Les charges administratives (sans les charges financières), indemnisation d'encaissement en sus, s'élèvent en tout à KCHF 10'132 (KCHF 9'875 l'année précédente) et correspondent à 14,88% de l'ensemble des produits (recettes de Suisse et de l'étranger et autres produits, sans les produits financiers) atteignant KCHF 68'076 (14,91% de KCHF 66'210 l'année précédente).

Synthèse au 31 décembre 2025

	2025
Calcul des taux de frais	TCHF
Produit de la gestion de droits voisins (Suisse)	66'698
Indemnisation d'encaissement	-3'106
* Recettes tarifaires brutes	63'592
Produit de la gestion de droits voisins (Suisse)	66'698
Produit de la gestion de droits voisins (étranger)	1'371
Autres produits	7
** Total produits	68'076
Organes et commissions	-419
Mandats externes	-522
Charges de personnel	-4'636
Autres charges d'exploitation	-711
Amortissements des immobilisations corporelles	-475
Impôts	-263
Charges administratives	-7'026
Autres produits	7
Avoir coûts tarifaires imputables	0
* Total charges administratives	-7'019
Charges administratives	-7'026
Indemnisation d'encaissement	-3'106
** Charges administratives, y c. indemnisation d'encaissement	-10'132
<hr/>	
* Taux de frais net	
(Taux calculé sur la base du « Total charges administratives » par rapport aux « Recettes tarifaires brutes »)	11,04 %
<hr/>	
** Taux de frais brut	
(Taux calculé sur la base des « Charges administratives, y c. indemnisation d'encaissement » par rapport au « Total produits »)	14,88 %

Suite des Comptes annuels

Rapport de transparence

1. Échange international de rémunérations

SWISSPERFORM dispose de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères. De tels accords garantissent que les membres qui ont confié la gestion de leurs droits à SWISSPERFORM pour le monde entier sont aussi rémunérés pour des utilisations de leur répertoire à l'étranger. Inversement, les membres de sociétés sœurs étrangères reçoivent des rémunérations pour des utilisations en Suisse.

En 2025, les recettes totales de SWISSPERFORM en provenance de l'étranger se sont élevées à CHF 1,4 million. Elles étaient donc supérieures de CHF 0,8 million (126,96 %) à celles de l'année précédente. La part dévolue aux interprètes du domaine phonographique s'élevait à CHF 1,3 million (année précédente : CHF 0,5 million), celle des interprètes du domaine audiovisuel à CHF 94'874.- (année précédente : CHF 78'730.-). Dans les deux cas, la majeure partie des recettes de l'étranger provenait de la société allemande GVL.

SWISSPERFORM transfère les montants perçus de sociétés sœurs étrangères à ses propres membres ayants droit sans aucune déduction.

Le montant total versé en 2025 à des sociétés sœurs étrangères s'est élevé à CHF 11,1 millions (CHF 9,9 millions l'année précédente). Sur ce montant, quelque CHF 4,7 millions (CHF 4,6 millions l'année précédente) concernaient le domaine des interprètes du domaine phonographique, CHF 3,9 millions (CHF 3 millions l'année précédente) celui des interprètes du domaine audiovisuel et CHF 0,2 million (CHF 0,2 million l'année précédente) celui des producteurs de phonogrammes, ainsi que CHF 2,3 millions (CHF 2,1 millions l'année précédente) celui des producteurs du domaine audiovisuel. Le chapitre 6, Coopérations internationales, donne de plus amples informations sur les échanges avec l'étranger.

Sociétés de gestion étrangères 2025, montants en KCHF

Nom	Pays	2025	2025
		Montants payés	Montants reçus
ADAMI	France	455	50
AIE	Espagne	137	8
AISGE	Espagne	75	6
ARTISTI	Canada	27	0
ARTISTI7607	Italie	156	0
BECS	Royaume-Uni	115	0
Compact Collections Ltd.	Royaume-Uni	357	0
CREDIDAM	Roumanie	0	1
EGEDA	Espagne	14	0
EJI	Hongrie	0	2
FRF	Suède	15	0
GRAMEX DK	Danemark	43	17
GRAMEX FIN	Finlande	19	6
GVL	Allemagne	1'646	1'130
GWFF	Allemagne	1'074	0
IFPI SE	Suède	3	0
Independent Film & Television Alliance	États-Unis	53	0
ITSRIGHT	Italie	172	0
LSG	Autriche	144	17
NORMA	Pays-Bas	6	13
NUOVO IMAIE	Italie	1'273	0
PLAYRIGHT	Belgique	51	8
PPL	Royaume-Uni	2'309	50
PROCIREP	France	192	0
RAAP	Irlande	49	1
SAG-AFTRA	États-Unis	1'592	9
SAMI	Suède	193	13
SCF	Italie	6	0
SEKAM Video	Pays-Bas	86	0
SENA	Pays-Bas	116	10
SPEDIDAM	France	160	27
STOART	Pologne	0	3
VAM	Autriche	169	0
VDFS	Autriche	30	7
Verwertungsgesellschaft Bild-Kunst	Allemagne	22	0
VGF M Verwertungsgesellschaft für Nutzungsrechte an Filmwerken	Allemagne	365	0
Divers	Divers	3	1
Total		11'126	1'380

2. Placements financiers

Outre les recettes tarifaires et les rémunérations en provenance de l'étranger, SWISSPERFORM génère des revenus supplémentaires, provenant principalement des produits financiers issus de placements. La raison de ces investissements réside dans le fait que les recettes d'un exercice ne sont distribuées aux ayants droit qu'au cours de l'année suivante. Cela s'explique par le processus de répartition complexe, qui comprend le traitement des listes de diffusion ainsi que l'attribution précise des fonds aux enregistrements et aux ayants droit correspondants. Jusqu'à leur répartition, les montants encaissés sont comptabilisés en tant que « dettes à court terme » (voir → « [Commentaire des comptes annuels](#) », p. 75). Le processus de répartition s'effectue, conformément au règlement, sous forme de répartitions principales et complémentaires, afin de répondre aux besoins variés des différents groupes d'ayants droit. Cette organisation découle du fait que nos membres ne déclarent pas toujours leurs qualités d'ayants droit dans les délais. Les déclarations ultérieures sont ainsi prises en compte dans le cadre des répartitions complémentaires. Les fonds destinés à la répartition sont alors inscrits sous « dettes à long terme ».

Une partie des dettes à long terme de SWISSPERFORM est investie en fonction des besoins en liquidités. La stratégie de placement repose sur un règlement adopté par le comité, qui définit les principes, les objectifs, les procédures ainsi que les compétences en matière de gestion de fortune. Au centre figure l'exigence d'investir les avoirs gérés à titre fiduciaire avec le plus grand soin et sens de responsabilité. La mise en œuvre de la stratégie de placement approuvée est confiée à un gestionnaire de fortune externe et indépendant (Dr. Pirmin Hotz Vermögensverwaltungen AG, Baar, Suisse).

L'année boursière 2025 s'est de nouveau révélée positive – un fait d'autant plus remarquable que l'environnement était marqué par les incertitudes géopolitiques liées à la présidence américaine. Le choc douanier du mois d'avril a, par exemple, provoqué une chute temporaire des marchés boursiers, qui avaient pourtant bien commencé l'année. Tandis que le marché allemand des actions est revenu à son niveau d'avant-crise en l'espace d'un mois avant d'évoluer latéralement, le marché suisse n'a retrouvé ce niveau qu'à la fin de l'année. Malgré ces défis, le portefeuille de SWISSPERFORM a enregistré en 2025 une augmentation de valeur de 5,32 %. Il en a résulté un résultat financier de CHF 3,1 millions (CHF 4,2 millions l'année précédente). De plus amples informations figurent aux chiffres 23 et 24 du « [Commentaire des comptes annuels](#) ».

3. Produit de la gestion par catégorie de droits

L'annexe de l'art. 47, al. 2, VGG, ch. 2a requiert des informations sur l'origine des recettes, ventilées par catégorie de droits gérés.

Le tableau suivant se limite aux recettes tarifaires venant de Suisse. Une liste similaire concernant les revenus provenant de l'étranger ne peut être établie, faute de présentation détaillée des décomptes de nos sociétés sœurs. De même, il n'est pas possible de détailler le domaine des finances et autres produits. Les recettes en provenance des droits sont réparties entre les ayants droit après déduction des frais d'encaissement et des frais administratifs ainsi que des montants affectés à des fins sociales et culturelles.

Produit de la gestion 2025 par catégorie de droits :

Catégories de droits	2025 / KCHF
Droits de retransmission	22'529
Droits d'exécution	10'375
Rémunération sur les supports vierges	18'278
Droits de location	30
Droits de diffusion	12'011
Autres droits	3
Droits en ligne	365
Recettes en provenance des droits	63'592
Recettes de l'étranger	1'371
Finances et autres produits	4'869
Recettes totales en provenance des droits	69'832

4. Frais administratifs

En 2025, SWISSPERFORM est parvenue à réduire durablement ses coûts, ce qui a permis de faire également baisser le taux de frais de gestion. Ainsi, la part des coûts par rapport aux recettes s'est élevée à 11,04 % en termes nets (contre 11,22 % l'année précédente) et à 14,88 % en termes bruts – c'est-à-dire en incluant les frais d'encaissement de nos sociétés sœurs – (contre 14,91 % l'année précédente). Pratiquement toutes les positions de charges ont pu être diminuées par rapport à l'exercice précédent.

Tous les frais sont couverts par les recettes tarifaires et les autres produits. Tous les coûts directement imputables sont attribués aux catégories de droits concernées. Ceux qui ne le sont pas directement sont attribués aux catégories de droits proportionnellement aux recettes brutes. Le tableau suivant indique les frais de gestion par catégorie de droits (cf. annexe de l'art. 47, al. 2 VGG, ch. 2b) :

Catégories de droits	2025 / KCHF	Frais en %
Droits de retransmission	-2'487	-11,0 %
Droits d'exécution	-1'145	-11,0 %
Rémunération sur les supports vierges	-2'017	-11,0 %
Droits de location	-3	-11,0 %
Droits de diffusion	-1'326	-11,0 %
Autres droits	0	-11,0 %
Droits en ligne	-40	-11,0 %
Total des frais administratifs	-7'019	-11,0 %
Frais qui ne sont pas en rapport avec la gestion des droits, y compris pour les services sociaux et culturels :		
Charges financières	-1'771	
Total des frais de fonctionnement et des frais financiers	-8'789	-12,6 %
Attributions aux Fonds	-6'355	

5. Prévisions

SWISSPERFORM établit une prévision pour les recettes tarifaires de l'exercice en cours ainsi qu'un budget pour l'exercice suivant. Cette projection est mise à jour en cours d'année en fonction de l'évolution constatée.

Pour l'exercice 2026, des recettes tarifaires stables et légèrement en hausse sont prévues. Concrètement, SWISSPERFORM table sur des recettes de CHF 64,4 millions, ce qui correspondrait à une augmentation de 1,2 %.

Informations complémentaires

1. Structure juridique et de gouvernance

SWISSPERFORM est une association au sens des articles 60 ss CC. Des renseignements sur la structure de notre organisation se trouvent sur notre site internet (swissperform.ch/fr/a-propos/organisation) ainsi que dans nos statuts (swissperform.ch/fr/documents-a-telecharger).

2. Attributions et distributions

La loi liechtensteinoise (annexe de l'art. 47, al. 2 VGG, ch. 2c) demande par ailleurs des renseignements détaillés sur les montants dévolus aux ayants droit, et en particulier sur les sommes attribuées et distribuées, ventilées par catégorie de droits.

Montants en KCHF dévolus aux ayants droit

Catégories de droits	Somme tot. non encore attribuée ¹⁾	Somme tot. attribuée ²⁾	Somme tot. distribuée ³⁾	Somme tot. attribuée, non distribuée ⁴⁾
Droits de retransmission	19'374	20'009	20'188	-179
Droits d'exécution	8'926	8'399	8'473	-73
Rémunération sur les supports vierges	15'721	14'851	14'984	-133
Droits de location	26	30	30	0
Droits de diffusion	10'311	10'700	10'815	-115
Autres droits	2	2	2	0
Droits en ligne	314	233	235	-2
Total	54'674	54'223	54'726	-503
Réserves des années 2019 à 2024 disponibles pour des répartitions complémentaires	34'769			

Les montants nets (hors TVA) destinés à la répartition entre les ayants droit, y compris ceux de sociétés de gestion étrangères, comprennent :

¹⁾ les recettes brutes 2025 moins les frais de fonctionnement, les frais financiers et les affectations aux Fonds ;

²⁾ les recettes brutes 2024 moins les frais de fonctionnement, les frais financiers et les affectations aux Fonds ;

³⁾ les montants des répartitions complémentaires issus des dettes à long terme d'exercices précédents ;

⁴⁾ les montants négatifs figurant dans cette colonne indiquent que le total des montants distribués au cours de l'exercice est supérieur aux rémunérations encaissées durant l'exercice précédent. Cette situation s'explique par le fait que certaines catégories de bénéficiaires ont, au cours de l'exercice, alimenté la répartition par des rémunérations supplémentaires prélevées sur les réserves.

Calendrier des répartitions

Les dates des répartitions sont fixées séparément pour chaque groupe d'ayants droit et chaque répartition et publiées sur le site internet de SWISSPERFORM. Le cas échéant, les ayants droit sont informés d'un éventuel changement de date pour des raisons techniques ou de contenu.

Ci-après le calendrier des répartitions 2025 (répartition principale portant sur les utilisations en 2024 et répartitions complémentaires) par catégorie de droits et par type d'utilisation :

Calendrier des répartitions 2025

Répartition :	AAV (utilis.)	PAV (utilis.)	PAV (utilis.)	APH (utilis.)	PPH (utilis.)	PPH (CdA)	PPH (MaTV)
Contenu	DO 2023 DC 2022 DF 2018	DC 2022 DF 2018	DO 2024	DO 2024 DC 2019 DF 2019	DO 2024	DO 2024 DC 2019-23 DF 2019	DO 2024
Décompte	10.10.25	20.02.25	20.11.25	19.12.25	03.12.25	15.12.25	02.12.25
Versement	14.10.25	06.03.25	04.12.25	24.12.25	10.12.25	16.12.25	05.12.25

APH = interprètes de phonogrammes
AAV = interprètes de l'audiovisuel
PPH = producteurs de phonogrammes
PAV = producteurs de l'audiovisuel

Décompte ordinaire (DO) = Première répartition pour une année de référence donnée
Décompte complémentaire (DC) = Répartition complémentaire sur la base des données des membres actualisées (en fonction de l'année de référence)
Décompte final (DF) = Dernière répartition à l'échéance du délai de prescription de cinq ans
CdA = Répartition basée sur le chiffre d'affaires
Utilis. = Répartition basée sur l'utilisation
MaTV = Répartition basée sur l'utilisation de musique à la télévision

3. Déductions à des fins culturelles et sociales

Conformément à la loi liechtensteinoise (annexe de l'art. 47, al. 2 VGG, ch. 3a, 3b), le rapport de transparence doit inclure des informations complémentaires sur les sommes déduites aux fins de services sociaux et culturels.

Le tableau ci-après renseigne sur les montants attribués aux Fonds, ventilés par catégorie de droits :

Catégories de droits	2025 / KCHF
Droits de retransmission	2'253
Droits d'exécution	1'033
Rémunération sur les supports vierges	1'828
Droits de location	3
Droits de diffusion	1'201
Autres droits	0
Droits en ligne	36
Total des attributions à des fins culturelles et sociales	6'355

Les montants retenus sur les recettes 2024 ont été alloués aux institutions suivantes sans autre déduction de frais :

<i>Institutions</i>	<i>2025 / KCHF</i>
Fondation suisse des artistes interprètes (SIS)	1'431
Fondation des producteurs de phonogrammes	1'254
Fondation suisse pour la radio et la culture	754
Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse	2'337
Fondation Artes & Comoedia	166
Fondation de prévoyance CAST	302
Fondation de prévoyance film et audiovision fpa	31
Total utilisation des ressources de l'année précédente	6'273

Le chapitre 7 du présent rapport annuel donne de plus amples informations sur les affectations aux Fonds.

4. Refus de demandes d'octroi de droits d'utilisation

Parmi les exigences auxquelles doit satisfaire le rapport de transparence annuel figurent des informations sur les demandes d'utilisateurs concernant l'octroi de droits d'utilisation qui ont été refusées (cf. annexe de l'art. 47, al. 2 VGG, ch. 1c).

La majeure partie des recettes de SWISSPERFORM provient de tarifs qu'elle a en commun avec des sociétés sœurs. SWISSPERFORM n'assume le rôle d'organe commun d'encaissement au sens de l'art. 47, al. 1, LDA, pour aucun de ces tarifs communs. Par conséquent, elle n'est compétente pour l'encaissement que dans quelques domaines (tarif A radio, tarif A TV, TC K SWISSPERFORM, droit de diffusion TV fenêtres publicitaires Allemagne, droit de diffusion simulcasting étranger, droits en ligne). SWISSPERFORM n'a pas refusé de demandes d'utilisateurs concernant l'octroi de droits d'utilisation dans lesdits domaines durant l'année sous revue.

5. Informations concernant des entités dépendantes

La loi liechtensteinoise prévoit par ailleurs (annexe de l'art. 47, al. 2 VGG, ch. 1e) qu'il soit fourni des informations sur les entités dépendantes de la société de gestion, telles que définies à l'art. 3 b) VGG. SWISSPERFORM ne dispose pas de telles entités qu'elle détiendrait ou qui dépendraient d'elle sous quelque autre forme.

6. Rémunération versée à des personnes en vertu de l’art. 15, al. 1, VGG

Comme prévu dans la loi liechtensteinoise (annexe de l’art. 47, al. 2 VGG, ch. 1f), le rapport de transparence doit inclure des informations concernant la somme totale de la rémunération versée l’année précédente aux personnes visées à l’article 15, alinéa 1 de la loi ainsi que les autres avantages octroyés. L’article 15, alinéa 1, VGG mentionne les membres de la direction, le conseil d’administration et l’organe de surveillance. Les informations à ce sujet se trouvent aux chiffres 19 et 21 du « Commentaire des comptes annuels ».

	2025 / KCHF
Comité, commissions et retraite	239
Direction	514
Total des rémunérations	754

Rapport de l'organe de révision



Fiduciaire · Conseil fiscal et juridique
Audit · Conseil d'entreprise
Services RH · Solutions informatiques globales

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée des délégués de

SWISSPERFORM
Zürich

aux comptes annuels 2025



Fiduciaire · Conseil fiscal et juridique
Audit · Conseil d'entreprise
Services RH · Solutions informatiques globales

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée des délégués de
SWISSPERFORM
Zürich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SWISSPERFORM (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 67-91) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Fiduciaire · Conseil fiscal et juridique
Audit · Conseil d'entreprise
Services RH · Solutions informatiques globales

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

OBT SA

Christian Affolter
expert-réviseur agréé
responsable du mandat

Florian Kühn
expert-réviseur agréé

Zurich, le 18 mars 2026

Impressum

Édition :

SWISSPERFORM

Société pour les droits voisins

Kasernenstrasse 23

8004 Zurich

T +41 44 269 70 50

info@swissperform.ch

swissperform.ch

Textes :

Manuela Baldessari

Florina Drexel

Michael Egli

Kathrin Gerths Torsetta

Olivier Gremaud

David Johnson

Annina Lutz

Daniel-André Müller

Thorsten Sittig

Konstantin Vogel

Danièle Wüthrich-Meyer

Clôture de la rédaction :

31 mars 2026

Traduction :

Nathalie Métral Kurkus (français)

Nadège Jauch (français)

Line Rollier (français)

Isabella Keller (anglais)

Graphisme :

Studio Murschetz

→ studio-murschetz.ch

Rédaction :

Manuela Baldessari

Florina Drexel

Portraits :

Lea Hepp Fotografie

→ heppfotografie.ch

Le rapport annuel est disponible au format PDF dans sa version intégrale en français et en allemand ainsi qu'en anglais dans une version abrégée sur :

→ swissperform.ch/fr/documents-a-telecharger

→ swissperform.ch/de/downloads

→ swissperform.ch/en/documents-downloads

